

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Non mis en page

Sommaire

Édito par Nicole COMBREDET	3
Chiffres clés 2023	4
Dates clés de l'année 2023	5
Sentinelles de la nature se développe en région Centre-Val de Loire	8
Retour sur les assises régionales de l'eau	9
Un nouveau dispositif juridique environnemental régional	11
Une journée en faveur des zones humides à Couffy (41)	14
Séminaire Qu'est-ce qui se trame en région ? Comprendre les trames écologiques pour un aménagement vertueux des territoires	16
Retour sur le Gala du lycée hôtelier de Blois	18
La transition écologique au cœur des associations	19
Un nouvel élan pour Objectif MARES !	20
Un trophée pour FNE Centre-Val de Loire !	21
CESER Centre-Val de Loire	23
Un voyage au cœur de l'évaporation et de l'évapotranspiration : retour sur le séminaire du 14 novembre 2023	24
ECB* : l'évènement dédié à la réussite de votre transition écologique	26
Journée d'échanges dédiée au photovoltaïque et à la biodiversité	28

Se porter partie Civile pour faire valoir le préjudice moral aux actions de notre fédération et de nos associations.....	31
Barrage de Descartes : quand la nature se défend.....	32
FNE Centre-Val de Loire signe la création d'un comité régional avifaune avec la LPO, RTE et ENEDIS (2 octobre).....	35
Une formation pour accompagner les acteurs du bâti à l'intégration de la biodiversité dans leurs projets	36
Dossier thématique de l'ARB – Centre Val de Loire « Crues et biodiversité »	37
Une offre de webinaires qui s'étoffe !	38
Formation en ligne sur la désimperméabilisation des cours d'école : réinventer l'espace pour les générations futures	39
Notre participation au Comité régional de la biodiversité	41
FNE Centre-Val de Loire et l'Agence Régionale de la Biodiversité	42
Les formations organisées pour notre réseau	43
La coordination régionale du programme STOC	45
Les espèces emblématiques du Centre-Val de Loire	46
FNE Centre-Val de Loire représentée au Comité d'Animation et de Suivi du Plan régional déchets et économie circulaire.....	47
AVERN.....	49
CAUDALIS.....	50
CERCOPE	51
Eure-et-Loir Nature.....	52
Indre Nature	54
Loiret Nature Environnement	55
LPO Centre-Val de Loire.....	56
MARDIÉVAL	57
Perche Nature	58
SEPANT	59
Sologne Nature Environnement	60
CDPNE.....	62

Édito par Nicole COMBREDET

Fidèle à ses engagements, FNE Centre-Val de Loire a maintenu cette année son rôle de porte-parole de la biodiversité au niveau régional, même si le contexte est porteur de fortes tensions, en particulier en termes de ressources en eau et de spéculations foncières.

Plusieurs journées de formation se sont déroulées avec succès, tant sur le plan de la biodiversité (Trames), que sur celui des énergies renouvelables (photovoltaïque).

Des webinaires sur la gestion de l'eau ou la sobriété permettent à chacun d'enrichir ses connaissances.

La journée ECB à Parçay-Meslay a réuni autour de 100 personnes qui se sont félicitées de la richesse des interventions.

Nous avons signé en octobre avec RTE, ENEDIS et la LPO une convention pour marquer la création d'un CRA (comité régional avifaune) qui devrait permettre de lutter contre la mortalité des oiseaux qui percutent les lignes à très haute tension ou se font électrocuter.

Nous sommes présents et écoutés dans nombre d'instances régionales (CESER, Comité Régional Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité, Comité de bassin).

Grâce à l'aide de Loire Conseil, nous avons entamé une étude sur notre stratégie de communication. Elle a permis de confirmer que nous sommes bien identifiés de nos financeurs publics (Région, DREAL, AELB, ADEME, DRAAF), ceci grâce au dynamisme de notre équipe salariée. Nous le sommes nettement moins de la part des élus locaux et du grand public.

Dans un contexte mondial difficile et inquiétant, qu'il s'agisse de la guerre en Ukraine, du conflit récurrent en Palestine ou du dérèglement climatique, il y a de fortes chances qu'on entende souvent cette formule « L'environnement, ça commence à bien faire ! »...comme dirait « l'autre ».

Aussi, il nous faudra rester vigilants et continuer à être les porte-parole des sans voix du vivant, c'est à dire des vivants non humains. Les tensions récentes avec le monde agricole montrent que la balance ne penche pas de notre côté, nous les « écoterroristes » face aux « gens qui travaillent ». Si la revendication d'un revenu équitable pour les agriculteurs nous semble juste, fallait-il sacrifier le plan Ecophyto sur l'autel de la Politique Agricole Commune, au détriment de la santé de tous et de celle des agriculteurs en particulier, et au risque de voir s'effondrer un peu plus les populations d'insectes et donc d'oiseaux qui s'en nourrissent ?

Dans notre région, le combat est rude sur le partage de la ressource en eau, ainsi que sur la course à l'artificialisation des terres à l'approche de l'application de la loi ZAN, zéro artificialisation nette en 2050.

J'ai pris la succession de Samuel SENAIVE lors de l'assemblée générale du 15 avril 2023 pour continuer ces combats que nous portons ensemble au CESER.

Chiffres clés 2023

- ✓ 16 associations adhérentes
- ✓ **6 726 adhérents** en région par le biais des associations
- ✓ + de 30 bénévoles impliqués au quotidien
- ✓ **1 543 heures de bénévolat** en 2023 à ce jour
- ✓ 7 sujets de positionnement (sécheresse, ZNT, méthanisation, bois énergie, photovoltaïque, éolien, eau)
- ✓ 3 formations dispensées en 2023, 29 personnes formées :
 - Accompagner les acteurs du bâti à la préservation de la biodiversité
 - Le changement climatique en région : enjeux et adaptation
 - L'objectif zéro artificialisation nette des sols
- ✓ 1 plateforme de formations en ligne (MOOC) avec 2 formations

Dates clés de l'année 2023

6-7 Mars : Formation bâti et biodiversité

Dans le cadre du programme "Un toit pour la biodiversité", la fédération a organisé, avec la LPO Centre-Val de Loire, Loiret Nature Environnement et le Muséum de Bourges, une formation de deux jours à destination de ses associations pour homogénéiser les pratiques de diagnostics et de conseils auprès des acteurs du bâti.

=> lire p...

16 Mai : Webinaire "politiques biodiversité à l'échelle départementale"

Pour le 3e webinaire de son cycle initié en 2022, la fédération a présenté le fonctionnement de deux instances départementales : la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et le COMité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

=> lire p...

23 Mai : 2eme édition d'ECB, l'événement dédié à la transition écologique des territoires

FNE Centre-Val de Loire, la SEPANT et la LPO Centre-Val de Loire ont organisé cette nouvelle édition à Parçay-Meslay dans l'Indre-et-Loire. Nous avons regroupé plus d'une centaine de participants venus découvrir les leviers d'actions pour rendre leur territoire plus résilient et écologique.

=> lire p...

2 Octobre : Sortie du dossier thématique "Crues et biodiversité" de l'ARB Centre-Val de Loire

Ce dossier est la synthèse des ressources issues des acteurs qui travaillent sur les sujets des crues et de la biodiversité en région. C'est dans ce cadre que FNE Centre-Val de Loire a été invité à partager ses connaissances sur le grand cycle de l'eau et la stygofaune.

=> lire p...

6 Octobre : Trophée de l'eau pour le projet Objectif Climat 2030

En plus d'une vidéo pour saluer ce projet porté en région par 8 associations membres du réseau fédéré, une cérémonie a été organisée en notre honneur, en présence de la préfète de bassin et du directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

=> lire p...

13 Octobre : Séminaire Trames

FNE Centre-Val de Loire a organisé, à Orléans, un séminaire technique dédié aux réseaux écologiques pour en apprendre plus sur les trames et leurs déclinaisons de couleurs (verte, bleue, noire, brune...). Collectivités territoriales, associations, chercheurs et institutionnels... Au total, 29 structures étaient au rendez-vous !

=> lire p...

7 Novembre : Assises régionales de l'eau

Près de 600 acteurs se sont réunis sous l'impulsion du Conseil régional pour réfléchir aux défis pressants liés à la ressource en eau dans la région. FNE Centre-Val de Loire y a été particulièrement mise en avant,

autant par l'invitation que nous avons reçue pour participer à une table ronde que dans la presse régionale qui a massivement diffusé notre contribution écrite.

=> lire p...

14 Novembre : Journée d'échanges sur l'évaporation et l'évapotranspiration

Le réseau eau organise chaque année une journée d'échanges sur des sujets d'actualité qui animent les questionnements annuels de nos bénévoles. Le sujet choisi cette année semble être dans les bouches de nombreuses autres organisations puisque 80 personnes se sont réunies pour écouter des experts parler de l'évaporation et de l'évapotranspiration en région dans le cadre du changement climatique.

=> lire p...

4-5 Décembre : Formation sur le changement climatique en région Centre-Val de Loire

Dans le cadre de son partenariat avec le Graine Centre-Val de Loire et l'ARB Centre-Val de Loire, une formation sur les (m)effets des changements climatiques et les solutions d'adaptations envisageables en région ont réjoui les 8 stagiaires présents. Ceux-ci ont pu repartir avec de nombreux outils qu'ils pourront mettre en œuvre, notamment lors d'animations auprès du grand public.

=> lire p...

19 Décembre : "Webinaire ZAN"

Après l'organisation d'une formation de deux jours dédiée au Zéro Artificialisation Nette, la fédération a décidé d'augmenter l'accessibilité au contenu en organisant un webinaire d'1h30, disponible en replay sur notre site.

=> lire p...

DÉFENDRE LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Sentinelles de la nature se développe en région Centre-Val de Loire

2023 était la seconde année de l'ouverture du portail Sentinelles de la nature en région Centre-Val de Loire.

Côté signalements, comme pour la première année de fonctionnement, seules les initiatives positives pouvaient être signalées. 57 initiatives positives ont été recensées, correspondant principalement aux inventaires de la biodiversité communale déployés par le réseau auprès des collectivités.

Le travail a avancé en interne et les fiches correspondant à toutes les communes engagées sur Objectif Climat 2023 ont été rédigées mais non saisies en ligne. Nous avançons également à faire apparaître les mares restaurées dans le cadre d'Objectif MARES et les sites dont la rénovation énergétique est conforme à notre opération Un toit pour la Biodiversité. Les opérations de plantations de haies dans le cadre de notre projet partenarial avec Biocentre devraient également apparaître en 2024.

En interne, la structuration s'est poursuivie avec la création d'un COPIL. Le premier semestre a donc été orienté sur la mobilisation de bénévoles au sein des associations membres de FNE Centre-Val de Loire en créant des documents pour expliquer les orientations de la démarche nationale et celles portées par notre conseil d'administration.

Deux premières réunions de COPIL ont pu se tenir puis les échanges ont nécessité que le conseil d'administration fédéral travaille de nouveau sur le cadre régional et ses perspectives puisque le sujet des atteintes revenait à toutes les réunions.

En effet, l'ouverture de Sentinelles sur le territoire et la création du COPIL ont dynamisé la gestion des atteintes chez les associations membres de FNE Centre-Val de Loire.

En 2023, un collectif de bénévoles de la SEPANT, l'une de nos associations de l'Indre et Loire, a expérimenté une nouvelle organisation pour traiter les atteintes qui lui étaient communiquées par les voies classiques (appels, remontées d'adhérents ou de partenaires, ...). Elle a constitué un collectif de bénévoles sous l'impulsion d'un référent en mettant en place des méthodes et des formations. L'objectif était aussi de pouvoir juger de sa future capacité à instruire les signalements si les atteintes étaient prochainement ouvertes sur le site Sentinelles régional. Le collectif a pu traiter une centaine de signalements dont une trentaine d'entre eux relevaient d'éléments dont il était possible de se saisir localement. Il est prévu de poursuivre l'expérimentation en 2024 afin d'évaluer la capacité du collectif de bénévoles à rester mobilisé dans la durée et de pouvoir doubler le volume de déclarations d'atteintes traitées. Le pilote bénévole du collectif de la SEPANT a donc été désigné début 2024 pilote du projet Sentinelles à l'échelle régionale puisque les démarches sont étroitement liées.

Dans le Loiret, la dynamique de bénévoles a également bien progressé après la première réunion du COPIL régional Sentinelles et il y a bon espoir qu'elle se formalise en 2024.

Le conventionnement avec notre fédération nationale sur le projet a un véritable impact sur les volets opérationnels et bénévoles de nos associations. Même si les résultats n'ont pas été immédiatement visibles en ligne, on voit que l'année 2024 devrait conclure en force cette première période de collaboration.

Retour sur les assises régionales de l'eau



Le 7 novembre 2023, un événement majeur régional, les Assises de l'eau, a réuni près de 600 acteurs clés de la gestion de l'eau. Ces assises étaient l'occasion de réfléchir aux défis pressants liés à la ressource en eau dans la région et d'envisager des solutions pour un avenir plus durable et résilient. La région Centre-Val de Loire est connue pour sa richesse en ressources naturelles, notamment en eau. Avec la Loire, le Cher et de nombreux autres cours d'eau, la région est bien pourvue. Elle possède aussi de nombreuses ressources souterraines, dont la réserve d'eau potable la plus étendue en Europe, avec la nappe phréatique de Beauce.

Les Assises de l'eau ont été l'occasion pour les acteurs publics, les experts, les associations, les entreprises et la population de se réunir pour discuter de ces enjeux. L'événement a commencé par une plénière d'ouverture lors de laquelle François BONNEAU, président du conseil régional, Eric CHEVÉE, président du CESER et Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, ont souligné l'importance de la gestion durable de l'eau pour l'avenir de la région.

Une présentation de l'état des lieux de la ressource en eau régionale et des premières remontées liées à la [consultation numérique du public](#) lancée en amont de l'évènement a été présentée par Daniel PIERRE, président du pôle Dream.

Se sont enchaînées deux tables rondes. Marion FOURTUNE, représentante de FNE Centre-Val de Loire au comité de Bassin Loire-Bretagne, a été invitée à participer à l'une d'entre elles sur le thème « Quelles visions partagées pour une gestion du bien commun en région ? ». L'animatrice a annoncé Marion Fourtune en soulignant les [45 propositions](#) faites par FNE Centre-Val de Loire pour la [consultation numérique du public](#). Marion a ainsi été invitée à résumer quelques-unes de nos propositions phares. L'accent a alors été mis sur la création d'un Observatoire régional de l'eau et l'initiative de tester une version de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) citoyen. Notre représentante a ensuite été invitée à présenter les positions de FNE Centre-Val de Loire au sujet des microcentrales d'hydroélectricité en réponse à l'intervention du président de Force Hydro Centre. Elle a souligné leur dangerosité pour la continuité écologique des sédiments et des espèces.

La sélection de nos 45 propositions a animé le réseau eau fédéral pendant de nombreuses semaines précédant cet événement. Un état des lieux initialement livré par la Région a permis d'entamer cette réflexion qui a veillé à n'épargner aucune des thématiques qui mettent à l'épreuve la ressource en eau. Ce document nous a permis de remplir une participation en ligne mise à disposition par la Région, de communiquer auprès de la presse nos visions et de rédiger un plaidoyer eau général. Ce plaidoyer sera,

courant 2024, approfondi sur le sujet de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Ce travail a porté ses fruits puisque nous avons vu nos communications largement relayées par la presse à la hauteur de celles des principaux acteurs qui font pression pour des mesures que nous ne considérons pas les plus adaptées.



Pour entamer l'après-midi, 2 ateliers thématiques ont ensuite été organisés pour discuter des défis divers, mis en avant selon 5 axes : l'agriculture et l'alimentation, l'économie et l'énergie, la biodiversité, l'aménagement et la gouvernance de l'eau. Des groupes d'une dizaine de participants ont travaillé à répondre en 1h aux questions sur les enjeux, les freins et les acteurs qui pourraient être invités à aider la Région à prendre en main ces 5 problématiques. En fin de journée, 5 intervenants ont été chargés de restituer les éléments remontés lors des ateliers. Ceux-ci ont mis en avant la volonté des participants de voir plus de place laissée à la nature, la nécessité d'inclure les citoyens et l'espoir que la Région ne crée pas une couche de plus dans le millefeuille de la gouvernance de l'eau.

Les Assises ont mis en évidence l'impact du changement climatique sur la gestion de l'eau. Les défis sont nombreux, mais la mobilisation et l'engagement des acteurs locaux donnent de l'espoir pour un avenir où l'eau reste une richesse inestimable, tout en étant gérée de manière durable pour le bien-être de tous. La Région Centre-Val de Loire tente de se positionner ainsi en leader de la gestion de l'eau, prête à affronter les défis à venir démocratiquement et avec consensus. Cependant, les Assises n'ont pas permis de préciser quel serait le rôle futur de la Région dans les démarches de protection et de gestion de l'eau. FNE Centre-Val de Loire espère que sa proposition de création d'un observatoire régional de l'eau sera rapidement mise en œuvre.

Un nouveau dispositif juridique environnemental régional

Sous l'impulsion de sa fédération nationale très active sur le plan juridique, FNE Centre-Val de Loire a signé le 24 octobre 2023 une convention de partenariat pour contribuer à l'organisation de stages citoyenneté environnement comme nouvelle option de l'arsenal juridique environnemental régional dans les 4 tribunaux judiciaires de Tours, Blois, Montargis et Orléans.

Le procureur de la République de Tours M. Grégoire DULIN a accepté fin 2022 de rencontrer une délégation FNE composée de Jérôme GRAEFFE, juriste national, Samuel SENAVER et Lucile FILIPIAK président et directrice de FNE Centre-Val de Loire ainsi que Pierre RICHARD président de la SEPANT et Vice-président de FNE Centre-Val de Loire. Le parquet de Tours étant désigné en tant que pôle régional environnemental au titre de la Cour d'Appel d'Orléans, les discussions ont porté sur les collaborations possibles avec les associations de protection de la nature du réseau FNE afin de contribuer à une justice pénale environnementale ambitieuse à la hauteur des enjeux environnementaux présents et à venir du territoire.

En 2023, FNE CVL a donc commencé à déployer plusieurs axes discutés lors de cette rencontre en terme de prévention, de contentieux et de lancement d'un nouveau dispositif complémentaire de traitement des infractions qui relèvent du code de l'environnement.

C'est de ce dernier sujet que traite la convention conclue en octobre entre la cour d'appel d'Orléans, les 4 tribunaux judiciaires, l'Office français de la biodiversité et FNE Centre-Val de Loire. Cette convention fixe pour l'avenir l'organisation de stages citoyenneté environnement. Charlotte FADEL, Assistante spécialisée Environnement auprès de la cour d'appel d'Orléans, en a été la coordinatrice et la rédactrice principale.

Il s'agissait pour FNE Centre-Val de Loire de s'engager à assumer 2 volets importants du dispositif :

- la coordination des inscriptions en provenance des 4 tribunaux judiciaires et le déclenchement des stages auprès des partenaires impliqués,
- la sensibilisation des participants le jour des stages sur les enjeux environnementaux du territoire et une mise en action concrète permettant de mieux les assimiler

La fédération a décidé de s'appuyer sur Loiret Nature Environnement, et plus particulièrement son conservateur de réserve naturelle assermenté Damien HEMERAY, pour assurer la transmission des contenus pédagogiques auprès des stagiaires. Il pourra occasionnellement être remplacé par les professionnels de la sensibilisation d'autres associations du réseau selon les sujets jugés prioritaires pour chaque session.

Les stages seront dispensés pour partie sur le centre de formation du Loiret de l'Office Français de la biodiversité et pour partie sur site naturel.

La première journée de stage est prévue le 18 mars 2024.

Quel cadre permet de proposer un stage citoyenneté environnement ?

Dans l'exercice de ses prérogatives, le procureur de la République peut décider de proposer, en application des dispositions de l'article 41-1 alinéa 2 ou de l'article 41-2 du code de procédure pénale (CPP), à l'auteur d'une ou de plusieurs infractions en matière d'environnement d'accomplir un stage alternatif aux poursuites pénales. Il est également possible qu'un stage citoyenneté environnement soit décidé dans le cadre d'une composition pénale, d'une ordonnance pénale ou encore à titre de peine principale ou complémentaire.

Sont concernés les contraventions de 5ème classe ainsi que les délits commis dans les domaines de l'environnement et ne présentant pas un enjeu environnemental majeur ni d'une particulière gravité.

Les stages s'adressent aux personnes physiques majeures mises en cause dans le ressort de la Cour d'appel d'Orléans pour des infractions de nature environnementale.

Les stagiaires ne doivent pas avoir fait l'objet d'une précédente condamnation pour le même type d'infraction (hormis un avertissement pénal probatoire).

Les stagiaires doivent être volontaires pour effectuer le stage et en supporter le coût à titre d'alternative aux poursuites (article 41-1 du CPP) ou d'une composition pénale.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une journée en faveur des zones humides à Couffy (41)



Les prairies humides du Fouzon à Couffy (41)

Dans le cadre de l'animation du pôle faune de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB), FNE Centre-Val de Loire a organisé, le 12 mai, conjointement avec les animateurs des deux autres pôles de l'ORB et l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), une 2e journée interpôles axée cette fois sur les zones humides.

Lors de cette journée, techniciens de rivière, bénévoles associatifs, et gestionnaires de milieux naturels étaient au rendez-vous pour apprendre et comprendre comment identifier et préserver les zones humides en région.

Ce que l'on retient de cette journée

40 personnes se sont réunies afin de discuter des problématiques qu'elles rencontrent au quotidien autour de ces écosystèmes si importants à préserver. L'ensemble du groupe s'est réjoui de la qualité et de la diversité des échanges entre les nombreux acteurs engagés en région pour la préservation des zones humides.



Les participants installés dans la salle communale de Couffy

Durant la matinée, l'ARB et les animateurs des pôles de l'Observatoire (ORB) ont présenté leurs actions en rapport avec les zones humides. L'Office français de la biodiversité (OFB) a rappelé la réglementation liée à ces milieux si particuliers. La SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) a présenté le fonctionnement complexe de ces milieux et les risques engendrés par des écosystèmes fragilisés. Enfin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a détaillé sa stratégie de hiérarchisation de préservation des zones humides.

L'après-midi, la théorie a laissé sa place à la pratique puisque le groupe s'est rendu sur les prairies humides du Fouzon, un site appartenant au Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire ainsi qu'au Conservatoire d'espaces naturels du Loir-et-Cher. Deux ateliers étaient organisés en parallèle pour assimiler 2 techniques de définition d'une zone humide. L'une basée sur l'établissement d'un relevé floristique, l'autre utilisant la phytosociologie et le carottage pédologique.



Atelier d'identification d'une zone humide par relevé phytosociologique et analyse pédologique

C'est donc forts de toutes ces connaissances sur les zones humides que les participants se sont quittés en fin de journée.

L'équipe organisatrice réfléchit déjà à renouveler cette journée en 2024. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet et nos réseaux pour plus d'informations !

Séminaire Qu'est-ce qui se trame en région ? Comprendre les trames écologiques pour un aménagement vertueux des territoires



Alors que la Trame Verte et Bleue infuse (trop) doucement dans les territoires depuis la loi Grenelle I votée en 2009, de nouvelles couleurs voient le jour ces dernières années. S'agit-il d'une multitude de nouvelles trames ou d'une trame unique observée au regard de "nouvelles barrières" pour la circulation des espèces ? Une journée technique a été organisée par FNE Centre-Val de Loire le 13 octobre 2023 à Orléans afin d'en apprendre plus sur ce concept et la manière dont il est mis en place en France et en région au travers de retours d'expérience.

49 personnes, représentant 29 structures différentes se sont retrouvées à Orléans vendredi 13 octobre 2023 pour échanger sur les notions de réseaux et de trames écologiques. Associations de protection de la nature, chercheurs, collectivités territoriales (commune, communauté de communes et Région) et institutionnels étaient présents.

De quoi avons-nous parlé ?

Les échanges ont débuté en reposant les bases scientifiques puis réglementaires. Il s'agissait d'assimiler les 4 éléments essentiels à une trame : des réservoirs de biodiversité, des corridors, des obstacles et des actions de correction. Il était important également de rappeler les étapes d'intégration de la trame verte et bleue au code de l'environnement et d'identifier comment les acteurs réunis pour cette journée ressentaient son assimilation par les décideurs et les documents d'urbanisme.

Les interventions ont mis l'accent sur l'enrichissement continu des trames. L'approche initiale centrée sur les obstacles aux déplacements des espèces en ne considérant que les infrastructures humaines est aujourd'hui dépassée. La recherche nous alerte sur le fait que l'environnement sensoriel est tout aussi impactant. La lumière artificielle de nuit, le bruit et les odeurs sont autant d'obstacles invisibles qui peuvent modifier fortement le développement des espèces animales et végétales.

Trois approches méthodologiques de cartographie de trames basées sur de la modélisation ont été présentées (la méthode Terroïko, l'outil Regreen et l'outil Graphab).

Deux retours d'expériences de communautés de communes, Bourges et Limoges, ont permis à l'auditoire de mesurer les efforts réalisés par les élus et les agents de collectivités pour intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

La journée s'est conclue par un temps d'échange général pour que les participants puissent librement rebondir sur ce qui avait été abordé dans la journée. Il a été déploré la trop faible participation d'élus de communes en identifiant ce qui pourrait les amener à s'intéresser à cette thématique bien souvent considérée trop nébuleuse pour être appliquée localement.

Qu'est ce qui ressort de cette journée ?

Les trames verte, bleue, turquoise, noire, blanche, brune, aérienne... ne sont pas à dissocier, bien au contraire ! En faisant une étude complète regroupant toutes les données disponibles sur son territoire et, en se formant ou faisant appel à des structures environnementales compétentes pour analyser la

connectivité des paysages, il est possible d'identifier les secteurs les plus importants pour la biodiversité locale et de les intégrer dans une démarche vertueuse d'aménagement.

Préserver la biodiversité de son secteur, c'est préserver la pérennité de nos sociétés ! Le défi que les décideurs s'emparent pleinement de l'outil trames comme opportunité de reconquête de la biodiversité n'est pas encore suffisamment relevé.

FNE Centre-Val de Loire souhaite se rapprocher activement des associations des maires de la région pour améliorer la communication auprès de leurs réseaux et trouver un levier concret les incitant à participer à nos journées d'informations pour les sensibiliser à ce sujet majeur qu'est la prise en compte des trames écologiques dans l'aménagement de leur territoire.

Retour sur le Gala du lycée hôtelier de Blois

Le 11 mars 2023, dans la salle Gaston d'Orléans du Château de Blois, un gala caritatif destiné à reverser sa recette à FNE Centre-Val de Loire a été organisé par les élèves du lycée hôtelier de Blois. Grâce aux 153 couverts servis, la fédération régionale a reçu un don de 3 500 €.

Le thème du dîner était largement orienté vers la protection de l'environnement que FNE Centre-Val de Loire incarne aux yeux des élèves. Priorité a été donnée au « Zéro déchets » et aux circuits courts. Ainsi, il a été fait appel exclusivement à des producteurs locaux, tant au niveau des légumes que des volailles et des vins. Les « restes » de la confection d'un plat ont été utilisés dans la préparation d'un autre, comme le bouillon de volaille.

Un menu « à quatre temps » a été servi : amuse-bouche, entrée végétale, poulet, truite, dessert, café et mignardises.

Samuel SENAVER (président en fonction de la fédération) et Nicole COMBREDT (nouvelle présidente) ont participé à ce dîner de gala. Ils ont présenté FNE Centre-Val de Loire devant le public durant une quinzaine de minutes avant de pouvoir apprécier les plats très raffinés servis par les étudiants.

Le proviseur et les représentants des élèves ont manifesté le désir d'être informés des actions que nous comptons mener avec l'argent récolté.

Le bureau fédéral a choisi d'utiliser ce don vers deux de nos actions phares : Objectif MARES qui vise à mieux connaître et restaurer ces trésors de biodiversité et Un toit pour la Biodiversité qui met l'accent sur la préservation des espèces inféodées au bâti, notamment lors de travaux de réhabilitation. => lire p...

En amont de ce dîner de Gala, Nicole COMBREDT, Marie-Christine GIRARD et Didier ROUX, ont participé aux journées portes ouvertes du lycée de février 2023.

Ils ont tenu un stand de présentation des actions communes portées par les associations membres de France Nature Environnement Centre-Val de Loire et ont pu découvrir les installations utilisées par les élèves dans le cadre de leurs apprentissages (cuisine, modèle de chambre d'hôtellerie...). Il s'agissait pour les bénévoles d'aller à la rencontre de ces jeunes qui avaient fait le choix de la cause environnementale parmi tous les sujets possibles à soutenir sur le plan caritatif, sachant que le jour du gala, ils seraient bien trop accaparés par les tâches indispensables à la réussite de la soirée.

FNE Centre-Val de Loire renouvelle ses remerciements aux élèves et plus particulièrement à Charlotte MOINDRON et Valentine SALLE qui ont incarné le collectif de préparation du gala lors des différents échanges.



La transition écologique au cœur des associations

Le mouvement associatif Centre-Val de Loire, fédération regroupant les grands réseaux associatifs sectoriels (sport, enseignement populaire, santé et sanitaire, famille, tourisme, ...) s'est engagé à porter la transition écologique dans le monde associatif. FNE Centre-Val de Loire, sa tête de réseau du secteur de l'environnement, s'est tout naturellement proposée pour prendre part à cet objectif avec ambition. Il était logique de transposer au milieu associatif l'expérience de notre réseau acquise lors d'accompagnements de collectivités et d'entreprises dans leur transition écologique.

FNE Centre Val-de Loire a donc déposé début 2023 un projet au fonds de développement de la vie associative régionale. Il visait à créer un outil de diagnostic et un recueil d'actions afin que chaque association puisse, avec un accompagnement réduit, s'engager sur des évolutions concrètes qui l'entraînent dans une démarche de transition écologique de son activité.

Le questionnaire de diagnostic permet de cerner les thématiques à enjeux liées à la situation et aux activités de l'association. Le recueil d'actions est quant à lui organisé autour des 9 thématiques retenues : l'énergie, le numérique, la pollution lumineuse, la mobilité, l'eau, les achats, la biodiversité, l'alimentation et les déchets. Grâce à ses outils, chaque association répondant au questionnaire pourra, dès le second trimestre 2024, se constituer un plan d'actions de transition écologique.

FNE Centre-Val de Loire s'est également investie à l'échelle de l'animation du groupe régional Guid'Asso, lancé en 2023, totalement dédié à placer la transition écologique au cœur de toute démarche de conseil associatif. Plusieurs outils créés dans d'autres territoires ont été explorés. Il a aussi été possible de dessiner la place que pourrait prendre FNE Centre Val de Loire dans l'animation régionale de cet objectif pour l'avenir au côté de l'Etat et du Conseil Régional et en lien avec les autres acteurs associatifs qui portent des projets complémentaires.

En 2023, la fédération a donc recherché les moyens de créer un poste de conseiller associatif environnement qui piloterait l'animation des nouveaux outils, la formation des autres conseillers associatifs à leur usage et suivrait leur déploiement et leur efficacité par le biais d'indicateurs. Ce conseiller aura également la tâche d'apporter les réponses aux questions que se posent les dirigeants d'associations environnementales dans la gestion du quotidien. Il accompagnera les nouveaux demandeurs à monter leurs dossiers de demande pour bénéficier du dispositif Cap Asso régional qui soutient la création d'emplois nécessaires aux projets associatifs.

Les partenaires institutionnels et le conseil régional semblaient plutôt favorables pour soutenir cette création de poste donc l'espoir est de mise de mener à court terme un programme ambitieux de transition écologique dans les associations du Centre-Val de Loire.

Un nouvel élan pour Objectif MARES !

Quelques rappels

Les mares, à l'interface entre milieux aquatiques et terrestres, abritent une richesse écologique exceptionnelle et rendent de nombreux services écosystémiques en tant que zones humides (épuration des eaux de surface, rôle "éponge" par stockage de l'eau en hiver et restitution progressive en période sèche, régulation des crues par stockage des eaux de ruissellement, atténuation des effets du changement climatique, îlots de fraîcheur...). Délaissées au cours des dernières décennies, on estime que 90 % d'entre elles ont disparu en France depuis le siècle dernier.

Après un accompagnement de l'Etat par le biais du plan France Relance et de la contribution des Fonds de l'Union Européenne qui ont permis d'initier le programme d'actions pour les années 2021 et 2022, c'est le Fonds vert - France nation verte, par l'intermédiaire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui a pris la relève en fin d'année 2023 pour financer le programme d'actions jusqu'à fin 2024.

FNE Centre-Val de Loire et 7 de ses associations fédérées restent mobilisées dans cette opération d'envergure régionale.

Les outils développés pour l'opération

Un site internet dédié (<http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/>) à vu le jour pour permettre aux communes et au grand public de saisir les mares qu'ils/elles connaissent afin de participer à l'amélioration de la connaissance des mares en région. Les propriétaires de mares peuvent également se manifester pour demander un accompagnement pour la restauration de leur mare. Les volontaires peuvent aussi s'identifier pour participer à de futurs chantiers de restauration. Enfin, le site contient de multiples ressources techniques liées aux mares qui permettent de donner des pistes d'actions aux propriétaires qui n'ont pas encore pu être accompagnés dans le cadre d'Objectif MARES.

L'opération en quelques chiffres

Le réseau associatif a été en mesure de diagnostiquer et inventorier un total de 53 mares sur 2022 et 2023. Les propriétaires ont reçu des préconisations personnalisées et une aide à leur mise en place, via la réalisation de chantiers de restauration par des groupes bénévoles, ou des chantiers plus lourds financés par le programme régional.

- 37 chantiers participatifs ont été organisés pour permettre à des centaines de bénévoles de participer à l'arrachage de végétation aérienne et immergée (espèces exotiques envahissantes notamment) et au débroussaillage des berges qui réduisaient trop la quantité d'eau libre et l'ensoleillement des mares.
- 20 chantiers plus lourds ont été menés par des entreprises spécialisées afin de bucheronner ou élaguer les arbres trop encombrants, aménager des berges de façon propice au développement des amphibiens ou encore reprofiler les berges trop abruptes.

Objectif MARES évolue !

Pour la nouvelle version du programme en 2024, la fédération a pu négocier une augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux de restauration ainsi que l'ajout d'un temps dédié au suivi des mares déjà accompagnées par le réseau associatif les années précédentes. Ce temps permet de faire le point avec les propriétaires pour s'entretenir de la gestion depuis les actions de restauration. Il vise à évaluer l'évolution de la fonctionnalité des mares restaurées dans le cadre de l'opération. Le site internet va également pouvoir bénéficier de mises à jour pour une meilleure expérience utilisateur.

Un trophée pour FNE Centre-Val de Loire !



Le 7 avril dernier, la 12ème édition des Trophées de l'eau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a rendu ses conclusions.

Après quelques semaines de délibérations, le jury a distingué le projet Objectif Climat 2030 porté par FNE Centre-Val de Loire et les 8 associations membres suivantes : le CDPNE, Eure-et-Loir Nature, Loiret Nature Environnement, Nature 18, Indre Nature, Perche Nature, la SEPANT et Sologne Nature Environnement !

24 candidatures ont été reçues par le jury, qui a décidé de distinguer une initiative par délégation au sein de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. **Ainsi, Objectif Climat 2030 est lauréat dans la délégation Centre-Loire !** Nos associations font donc partie des 7 lauréats de cette édition des Trophées de l'eau, en se classant dans la catégorie "Sensibiliser le public et gérer l'eau de manière durable sur les territoires". A travers cette distinction, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en lumière des projets estimés comme particulièrement pertinents.

Pour accentuer cette valorisation de nos actions, une vidéo a été tournée par l'agence de l'eau et un article rédigé afin que ces éléments de communication soient diffusés sur le site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que sur leurs réseaux sociaux. En complément, le 6 octobre 2023, la fédération France Nature Environnement Centre-Val de Loire s'est vu remettre un trophée de l'eau par Martin GUTTON, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Sophie BROCAS, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau, préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret. En complément, Guy JANVROT, secrétaire de FNE Centre-Val de Loire, a illustré la réalité d'Objectif Climat 2030 par l'introduction de quelques chiffres au sein de son discours de remerciements et d'appel à la continuité de cette action :

- **47 communes** se sont lancées dans Objectif Climat 2030 sur toute la région Centre-Val de Loire depuis 2019,
- **37 d'entre elles ont adopté un plan d'action** à ce jour, ce qui correspond à **466 actions** diversifiées telles que l'intégration au PLU de la gestion intégrée des eaux pluviales, des réaménagements de parkings ou places de villages perméables, l'investissement dans des mousseurs et des récupérateurs d'eau de pluie, des actions de sensibilisation de la population, l'investissement en équipements pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, la renaturation de ripisylves...
- **Sur les plans d'actions livrés, 66 % des actions sont entamées ou réalisées, on y compte notamment la plantation de 447 arbres, l'installation de cuves collectives qui économisent l'équivalent de 2 ans de douches pour une famille de 4 personnes, ou encore la désimperméabilisation de l'équivalent d'un stade de foot.**

Enfin, signalons l'action de la commune de Donnery, par l'intermédiaire de Patrick GAUDUCHEAU, élu de la ville, qui est venu présenter son retour d'expérience suite à l'accompagnement qui a été fait en 2019 –

2020 : mise en place notamment d'une fête des rivières et de l'orientation sur de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales dans tout nouveau projet d'aménagement initié par la commune.

Ce trophée témoigne de la confiance que les collectivités peuvent placer dans l'accompagnement par nos associations.



CESER Centre-Val de Loire

FNE Centre-Val de Loire siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER). Une conseillère : notre présidente Nicole COMBREDT, et un conseiller : Samuel SENAVER, co-pilote de notre réseau Biodiversité, portent la parole et les compétences de notre réseau FNE Centre-Val de Loire.

Ils se concertent également dans ce cadre avec les autres membres de leur groupe spécifique d'assemblée : le groupe des Associations et Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement (AIESSE) pour le vote des avis et la rédaction des interventions en séances plénières.

Les saisines du Conseil régional et sujets d'intervention ont été particulièrement riches en 2023, notamment sur les évolutions du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la préfiguration et constitution de l'AREC (Agence Régionale pour l'Energie et le Climat), la stratégie régionale forêts ; mais encore l'attractivité touristique, la vitalité associative, l'égalité homme-femmes, le Plan Régional Santé 3...

Concernant l'aménagement du territoire, le partage des ressources et les enjeux environnementaux qui y sont associés, l'année 2023 au CESER a été marquée par la production de trois rapports essentiels :

- « Préserver l'eau, une ressource épuisable »
- « Réussir l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en compatibilité avec le besoin en logement »
- « Les espaces ruraux à la croisée des chemins : quels avenir pour les campagnes du Centre-Val de Loire, à l'horizon 2050 ? »

Ces rapports ont été réalisés au sein de la section prospective et de la commission « environnement - mobilités - espaces » où sont investis nos deux représentants. Samuel Senave a été le rapporteur du rapport Zéro Artificialisation Nette pour l'assemblée.

Les analyses et préconisations du CESER ont été mises en valeur au cours de deux événements organisés en région : les assises de l'eau, le 7 novembre à Tours, portées conjointement par le Conseil régional et le CESER ; et une journée dédiée aux ruralités le 17 novembre à Issoudun.

Ces publications, ainsi que toutes les interventions et avis exprimés sur les saisines de l'assemblée sont accessibles sur le site du CESER : ceser.centre-valdeloire.fr

Par ailleurs, nos représentants ont participé activement à la représentation de l'assemblée au cours de différentes concertations et événements, comme une journée sur la sobriété foncière organisée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), ou les concertations organisées dans le cadre de la COP régionale.

Qu'est-ce que le CESER ?

Le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) est l'assemblée consultative de la région. Il participe par ses avis et contributions au processus de décision du Conseil Régional. Il est constitué de 100 conseillères et conseillers issus des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, et de personnalités qualifiées. Le tout réparti en 4 collèges.

FNE Centre-Val de Loire y siège en tant qu'interlocuteur reconnu dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. La fédération participe ainsi activement aux contributions et avis dans le cadre de sa représentation.

Un voyage au cœur de l'évaporation et de l'évapotranspiration : retour sur le séminaire du 14 novembre 2023



Le 14 novembre 2023 aura marqué les esprits comme le jour où curieux, passionnés, experts et bénévoles se sont réunis pour explorer les mystères de l'évaporation et de l'évapotranspiration lors d'un séminaire captivant. Organisé dans un cadre propice à la réflexion, cet événement a réuni six intervenants expérimentés, chacun dévoilant des facettes inédites de ces phénomènes climatiques cruciaux face à 80 participants.

Le coup d'envoi a été donné par Jean-Pierre VERGNES, hydrogéologue au BRGM, et ses premiers résultats de l'étude [Explore2](#). Cette suite tant attendue d'Explore 2070 a ouvert de nouvelles perspectives sur les facteurs et associations de facteurs complexes qui jouent sur l'évaporation. Les participants ont été captivés par les implications de ces résultats dans le contexte du changement climatique, tandis que le M. VERGNES a illustré comment cette compréhension approfondie pouvait guider des solutions durables.

Le deuxième intervenant, Julien DELHOSTAT, chargé de missions Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau/érosion et ruissellement à l'EPAGE du Loing, a plongé l'auditoire dans le monde des cours d'eau et des plans d'eau. Il a exposé les défis de l'évaporation et a témoigné de solutions novatrices mises en place sur le territoire de l'EPAGE pour atténuer son impact sur ces précieuses ressources. Les participants ont été invités à réfléchir aux retranscriptions de ces recherches dans la gestion durable des écosystèmes aquatiques, notamment par la prise de parole d'Antoine VERSEIL, de la fédération de pêche du 45 et de Christian TOUSSAINT, bénévole au sein d'Indre Nature.

Le troisième intervenant, le médiateur et journaliste scientifique, Alexandre DELOMENIE, que vous pouvez retrouver sur sa [chaîne YouTube L'Argumentarium](#), a abordé l'évaporation dans le contexte des réserves d'irrigation. Son exposé a suscité une réflexion profonde sur la nécessité d'optimiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, soulignant l'importance de trouver un équilibre entre la productivité agricole et la préservation des ressources hydriques. S'en est suivi un débat nourri entre convaincus de la présentation et, à l'opposé, représentants du monde agricole plus sceptiques. Débat qui a dû être réorienté sur la question de l'évaporation, thème principal de la journée.

Le quatrième intervenant, le spécialiste des questions environnement et changement climatique à la chambre d'agriculture du 41, Christophe BEAUJOUAN, a captivé l'auditoire en explorant l'évapotranspiration des cultures agricoles. Il a mis en lumière la danse complexe entre les plantes et l'atmosphère, en rappelant le fondement de la quantification de l'eau évaporée sur une surface agricole. Il a ensuite présenté l'outil [Oracle](#), qui permet aux agriculteurs de visualiser comment le changement climatique se concrétise sur leur parcelle.

Le cinquième intervenant, le chargé de mission flore-habitats à la SEPANT, Damien AVRIL, a transporté les participants dans l'univers des zones humides. Il a souligné le rôle crucial de l'évapotranspiration assuré par ces milieux dans le maintien de la biodiversité, incitant les participants à reconnaître la valeur écologique de ces écosystèmes souvent négligés. Il avait accompli un passionnant travail de recensement et de retranscription des recherches sur ce sujet, qui a été traité principalement à l'international mais assez peu sur le territoire français.

Enfin, le sixième intervenant, le directeur de l'agence Centre-Val de Loire à l'ONF, Christophe POUPAT, a clos le séminaire en explorant l'évapotranspiration des forêts. Son exposé a rappelé l'importance vitale de ces poumons verts. Il a ainsi présenté la résilience ou la disparition assurée de certaines espèces face aux changements climatiques. Une résilience parfois assurée par une stratégie adoptée en cas de sécheresse : la fermeture des stomates des plantes.

Gilles DEGUET, l'un de nos représentants au comité de bassin Loire-Bretagne a conclu cette riche journée en ouvrant sur la grande complexité de ces sujets et la multitude de questions que ces présentations ont fait naître en lui et sans doute en chaque auditeur.

Les moments d'échange ont été riches et diversifiés, offrant aux participants l'occasion d'exprimer leurs idées et de tisser des liens avec des experts de divers domaines. Le 14 novembre 2023 a été bien plus qu'une journée de conférences ; c'était une immersion collective dans la science de l'eau, laissant une empreinte durable dans l'esprit de tous les participants.

Suite à cette journée, un questionnaire de satisfaction a été envoyé et il a recueilli 21 retours pour un taux de satisfaction de 95 %. Les sondés ont tous confirmé que leur venue avait été motivée par le sujet soulevé. Ainsi, nous tâcherons donc de rendre le sujet de l'année 2024 aussi mobilisateur que celui-ci.

ECB* : l'évènement dédié à la réussite de votre transition écologique



Ce deuxième volet de « l'évènement dédié à la réussite de votre transition écologique » a eu lieu le 23 mai 2023 à la Maison des Sports de Parçay-Meslay (37).

Cette journée était fortement axée sur le sujet de l'eau, offrant une plateforme de rencontre entre agents et élus partageant des préoccupations communes liées à la gestion de l'eau et de l'environnement. À travers des échanges de qualité, les participants ont pu discuter avec leurs pairs ainsi qu'avec des experts lors de conférences et de sessions plénières enrichies par des retours d'expérience. Cet événement a permis de répondre aux interrogations et de partager des démarches visant à la protection de l'eau et de l'environnement, unifiant ainsi les efforts pour faire face aux défis actuels.

Après une introduction assurée par Samuel SENAIVE, ancien président de FNE Centre-Val de Loire, Bertrand DUGRAIN, directeur de la délégation Centre-Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Valérie GERVÈS, vice-présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Betsabée HAAS, conseillère régionale Centre-Val de Loire, les participants ont pu assister aux présentations de projets de transition écologique.

Ainsi, la journée a débuté par des présentations sur le projet Objectif Climat 2030 coordonné par FNE Centre-Val de Loire à l'échelle régionale, porté par les associations départementales et notamment par la SEPANT dans l'Indre-et-Loire, qui a pu donc fournir une analyse au plus proche du terrain et enfin un retour d'expérience inspirant a été présenté par la commune de Civray-de-Touraine. La suite de la matinée a été consacrée à des interventions sur la gestion intégrée des eaux pluviales par l'ADAC 37, offrant des solutions pratiques et durables pour faire face aux défis de l'urbanisation croissante. Enfin, la SEPANT a clôturé cette matinée consacrée à la ressource en eau en mettant en lumière l'importance de la restauration des zones humides, soulignant leur rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en eau.

L'après-midi de mini-conférences a été une véritable immersion dans le monde de la biodiversité et de la préservation de l'environnement. Tout d'abord, les représentants de Val Touraine Habitat et de la LPO Centre-Val de Loire ont partagé des informations précieuses sur la manière de concilier les nouvelles normes en matière de construction avec la protection de la biodiversité, à travers l'initiative "Un toit pour la biodiversité".

Ensuite, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et FNE Centre-Val de Loire ont présenté "Objectif MARES", un programme visant à revitaliser les mares, offrant des pistes concrètes pour restaurer et préserver ces précieux habitats.

Une synthèse et un retour d'expérience des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) ont été proposés par l'Office Français de la Biodiversité, la Communauté de commune Val d'Amboise et la SEPANT, mettant en lumière les bonnes pratiques et les leçons tirées de ces initiatives locales.

Les participants ont également eu l'opportunité de découvrir comment valoriser leurs actions en faveur de l'environnement grâce à "Sentinelles de la nature", un projet porté au niveau national par FNE et présenté régionalement par FNE Centre-Val de Loire. Nous avons profité de cet instant consacré aux initiatives

portées par FNE Centre-Val de Loire pour parler de la plateforme MOOC (formation en ligne gratuite) sur laquelle les collectivités peuvent se former gratuitement et selon leurs disponibilités.

Enfin, la LPO Centre-Val de Loire a présenté les B.A-BA d'une session pratique sur la construction de nichoirs à hirondelles en utilisant la technologie de l'impression 3D, offrant une approche innovante et accessible à tous pour favoriser la nidification de ces oiseaux emblématiques.

Après avoir partagé les retours d'expériences réussis, les participants inspirés pouvaient interroger plus longuement les acteurs et les financeurs sur un espace stand qui se tenait en parallèle des mini-conférences. Il accueillait les stands de l'ARB Centre-Val de Loire, du Pays Loire-Touraine, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la DREAL Centre-Val de Loire, de l'OFB, de Planter local, du Conseil départemental du 37, de la LPO Centre-Val de Loire, de la SEPANT et du réseau associatif régional de FNE Centre-Val de Loire. Ils ont pu dispenser des conseils pratiques et techniques pour faciliter un engagement rapide des collectivités vers les actions envisagées.

Un total de 107 personnes se sont réunies lors de cette journée. Les représentants des collectivités ont été majoritaires lors de cette journée avec 193 communes représentées. L'auditoire était également composé de membres des réseaux associatifs de FNE Centre-Val de Loire ou d'associations non adhérentes à notre réseau et d'institutionnels puisque 21 % des participants étaient issus d'une structure étatique de la région.

**Eau Climat Biodiversité*

Journée d'échanges dédiée au photovoltaïque et à la biodiversité

Toujours dans notre démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux actuels, France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire a organisé le 20 novembre 2023 une journée d'échanges et de formation dédiée au photovoltaïque et à la biodiversité, avec un focus sur l'agrivoltaïsme. Elle était préparée dans le cadre de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) porté par notre fédération nationale France Nature Environnement. Nous avons été sélectionnés, avec deux autres associations, pour porter ce temps régional de formation.

La journée s'est ouverte par l'introduction de Guy JANVROT, qui a pu rappeler les positions de FNE Centre-Val de Loire, notamment à travers l'importance de l'urgence de la transition écologique et de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) pour tout type de projet. Mais également de la nécessité à ne pas mettre de côté la biodiversité, souvent oubliée dans les projets d'aménagement.

La Direction Départementale des Territoires (DDT 45) a ensuite enchaîné pour nous présenter les questions réglementaires concernant le photovoltaïque dans la prise en compte des enjeux environnementaux (Code de l'environnement, loi sur l'eau, défrichement, qualification des impacts et enjeux, etc), des procédures au titre du Code de l'urbanisme (autorité compétente, déclencheurs de procédure, remise en état, etc) puis de la prise en compte des enjeux agricoles (doctrines locales, loi APER ou encore Code rural). Cette présentation a aussi permis d'apporter des précisions sur l'agrivoltaïsme, notamment en lui donnant une définition. Nos trois intervenants ont beaucoup été interrogés sur les questions de compensation, et nous ont rappelé que c'est le porteur de projet qui choisit ses mesures compensatoires, sans moyen de les forcer.

La journée a continué par la présentation de Jérémie GODET, 2e vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative. Il a été rappelé les chiffres clés concernant notre consommation d'énergie : d'ici 2050, notre consommation énergétique finale devra être diminuée par deux, et être entièrement bas carbone. De ce fait, des objectifs de déploiement des énergies renouvelables (EnR) sont inscrits et mis en place à travers différents projets et entités, tels que : le SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le projet LetsGo4Climate, l'ACTE (Assemblée pour le climat et la transition énergétique), les projets citoyens et l'AREC (Agence régionale énergie climat).

Nous avons ensuite pu présenter nos positions concernant le déploiement des panneaux solaires photovoltaïques. France Nature Environnement, à travers Méline ROLO, a pris le relais pour présenter le photoscope, un outil d'aide au positionnement sur les projets de parcs photovoltaïques au sol. Composé d'un livret et d'une grille d'analyse multicritères, c'est un outil complet pour s'appropriier les enjeux du solaire dans son territoire et participer au dialogue territorial.

Nous avons terminé la matinée sur une présentation plus technique sur le fonctionnement des panneaux solaires photovoltaïques, par Marc LABORDE, gérant de la société Soleil en tête.

L'après-midi s'est divisée en deux temps : le premier sur les projets citoyens, avec Anne-Fleur KEROUEDAN d'Énergie partagée et Joël POUX, de l'ECOLivetaine, le deuxième sur l'agrivoltaïsme. La première partie a permis d'aborder des sujets concrets, plus sociaux, d'installation de panneaux solaires photovoltaïques, dont notamment la location par le collectif ECOLivetaine d'un toit dédié à l'énergie solaire. L'association Énergie partagée a permis de recontextualiser les enjeux de ce genre de pratique.

La journée s'est clôturée sur un échange entre quatre acteurs sur le sujet de l'agrivoltaïsme. L'enjeu n'était pas ici de donner une réponse claire à la question du bienfondé de l'agrivoltaïsme mais d'apporter divers points de vue sur le sujet, entre l'association France agrivoltaïsme, l'entreprise Engie Green, la Chambre d'Agriculture Centre-Val de Loire et la fédération nationale France Nature Environnement. Ainsi, plusieurs sujets ont été abordés, entre économie, biodiversité, sociologie et bien-être animal.

Plusieurs points de convergences sont apparus, notamment entre la Chambre d'Agriculture et France Nature Environnement, sur la nécessité de maîtriser les déploiements pour ne pas transformer l'agriculture

en champs solaires (en interdisant également les jachères sous PV), reléguant la culture ou l'élevage au deuxième plan, derrière la production d'énergie.

La table ronde s'est ouverte par France Agrivoltaïsme. Stéphanie-Anne PINET puis Yannick GILLOUX ont ainsi expliqué les objectifs de l'association, qui se veut être centrale dans les échanges sur l'agrivoltaïsme avec ses 3 collèges (technologies agrivoltaïques, agriculture et agroalimentaire, énergie). Ensuite, elle a de nouveau abordé les sujets réglementaires (notamment la loi APER) pour finir sur la question de la biodiversité. Pour en savoir plus, retrouvez leur présentation sur la page dédiée à cette journée sur notre site internet : <https://fne-centrevaldeloire.org/actualites/retour-sur-la-journee-d-echanges-dediee-au-photovoltaïque-et-a-la-biodiversité>

La Chambre d'Agriculture nous rappelle que des plus-values agricoles existent, à travers l'ombrage, qui diminue la température au sol et diminue le besoin en eau des cultures d'environ 30 %, tout en mettant en garde contre l'enfrillagement, ainsi qu'à l'atteinte au paysage. Phillipe NOYAU, président de la Chambre d'Agriculture Centre-Val de Loire, a aussi rappelé que c'est à la CDPENAF (Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), ainsi qu'au préfet de mettre des barrières et d'effectuer un contrôle des installations pour veiller à laisser l'agriculture au cœur du sujet.

Engie Green, représentée par Cédric BARBARY et Elise KEBAILI, a pu présenter leurs projets en cours, notamment dans l'agrivoltaïsme. Cette dernière a par ailleurs présenté une thèse sur l'impact des PV au sol en matière de biodiversité. Toujours en cours, elle donne tout de même une première tendance : une légère perte de biodiversité (faune et flore) sous les panneaux.

La table ronde s'est conclue par Nicolas RICHARD, de France Nature Environnement, qui alerte sur l'utilité et la finalité de l'agrivoltaïsme dans la planification écologique, et de sa vocation à protéger la biodiversité. En effet, cela orienterait l'agriculture sur une production d'énergie dans des zones rurales pour alimenter des zones urbaines, sans s'adapter au réchauffement climatique (les études d'impact seront-elles toujours les mêmes dans 25 ans avec un monde à + 3°C ?) en termes de culture et de biodiversité. Il avance, pour finir, l'idée de ceinture maraîchère (idéalement bio et de petite taille) avec de l'agrivoltaïsme à la frontière des villes, pour ainsi en limiter son expansion.

Définition de l'agrivoltaïsme

Est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu : L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas et l'amélioration du bien-être animal.

Une installation ne pourra pas être considérée comme agrivoltaïque si elle porte une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services, ne permet pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole ou n'est pas réversible.

DÉNONCER ET EMPÊCHER LES SCANDALES ENVIRONNEMENTAUX

Se porter partie Civile pour faire valoir le préjudice moral aux actions de notre fédération et de nos associations

FNE-Centre Val de Loire, en relation avec le service juridique de FNE national, met en place une veille et une stratégie de défense plus systématique au regard de délits environnementaux portés par la justice pénale régionale.

Dans un contexte d'urgence écologique et climatique, il est en effet essentiel de faire valoir le préjudice que subit notre réseau de protection de la nature et de l'environnement face à des actes délictuels et pénalement répréhensibles allant à l'encontre des actions et des efforts que nous déployons en faveur de la biodiversité.

FNE-Centre Val de Loire, conjointement avec la SEPANT et la LPO Centre Val de Loire, s'est ainsi constituée partie civile cette année sur une affaire de vente illégale de glyphosate de grande ampleur initiée dans notre région, et pour laquelle la personne inculpée a donc été condamnée en première instance.

Cette affaire avait en effet un caractère particulièrement préjudiciable au regard des actions de notre réseau visant à la réduction d'utilisation des pesticides, et de notre lutte pour endiguer les pollutions causées sur l'environnement et les dommages pour la biodiversité.

Rappelons notamment, qu'au cours de ces 10 dernières années, FNE-Centre Val de Loire avait reçu délégation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour la déclinaison régionale du plan Ecophyto sur les zones non agricoles.

En parallèle FNE Centre Val de Loire a coordonné l'opération "Objectif Zéro Pesticides dans nos villes et villages" portée par notre réseau auprès de 335 communes.

FNE Centre Val de Loire avait aussi agi en justice administrative dans le cadre de recours contentieux contre les arrêtés des départements de la région Centre-Val de Loire, pris en application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L253-1 du code rural et de la pêche maritime, recours pour lesquels elle a obtenu gain de cause.

FNE Centre Val de Loire est aussi fière de contribuer fortement à la connaissance de la biodiversité régionale par l'administration d'un outil de visualisation des données naturalistes, la base de données "Nature'O'Centre", riche de près de 70 à 80 % des données connues en région selon les espèces considérées et issues du travail de collecte de l'ensemble de nos associations. Des remontées de données sont assurées vers le SINP.

Elle est pro-active en créant et développant des projets avec les collectivités en faveur de la protection des milieux et de la biodiversité comme le projet "Objectif Climat 2030", une opération d'adaptation des collectivités aux effets du changement climatique ou encore « Objectif M.A.R.E.S. » qui inventorie et réhabilite ces milieux précieux.

Barrage de Descartes : quand la nature se défend



Depuis plus d'un siècle et demi, l'historique du barrage de Descartes met en évidence le grand décalage qui s'accroît d'année en année, entre l'enjeu socioéconomique de la « rivière aménagée » au niveau local et l'enjeu écologique de la « rivière libre » au niveau national, sur un site hautement stratégique pour la sauvegarde des espèces phares en danger d'extinction dans le bassin de la Loire et au-delà. La solution, c'est l'effacement définitif du barrage de Descartes. Cette « solution fondée sur la nature » est désormais bien engagée sous l'effet des crues qui ont réalisé cet objectif. De toute évidence elle s'impose aujourd'hui, au plus haut niveau de décision.

Petit historique

En 1857, un barrage de navigation est construit sur la Creuse à Descartes, 12 km en amont de sa confluence avec la Vienne, puis il est repris par l'entreprise Mame afin d'utiliser la force motrice de la rivière (Décret du 4 avril 1857).

En juillet 2018, le préfet d'Indre-et-Loire met en concurrence l'autorisation d'exploiter la chute de Descartes et la mise en conformité du barrage avec un niveau d'exigence maximale en matière de transparence migratoire.

En Juin 2021, les préfets d'Indre-et-Loire et de la Vienne délivrent l'autorisation d'exploiter le barrage au profit de la Société d'économie mixte Force hydraulique de Descartes (FHD) pour une durée de 40 ans, avec compensation par effacement d'un autre barrage. Au plan écologique, deux impacts résiduels importants sont à déplorer : d'une part, l'absence de transparence migratoire à l'entrée du bassin de Creuse (30 % de blocage résiduel pour les aloses avec les meilleures techniques disponibles en passes à poissons) et, d'autre part, la perte des habitats ennoyés par la retenue du barrage (frayères potentielles de qualité exceptionnelle, directement accessibles depuis la mer en l'absence de retenue).

Le 14 juillet 2021, une crue emporte un des deux principaux clapets basculants du barrage

Il en résulte un coût supplémentaire de réparation estimé à 1 million d'euros. Le niveau de la retenue baisse de moitié, et l'eau n'arrivant plus à la passe à poissons, la continuité écologique est complètement entravée.

Le 22 octobre 2021, la préfète d'Indre-et-Loire adresse une mise en demeure à la Société Force Hydraulique de Descartes, titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire depuis le 10 juillet 2019, lui enjoignant de rétablir la continuité écologique en ouvrant les pertuis de fond et les clapets centraux.

Au printemps 2022, Force hydraulique de Descartes abandonne son projet de réarmement en raison de l'augmentation des coûts liés entre autres à la détérioration du barrage et renonce à son autorisation administrative. Cette renonciation devient effective en juin. La société Forces Hydrauliques de Descartes disparaît en janvier 2023.

Entre 2022 et 2024, les coûts unitaires des équipements de travaux hydrauliques augmentent encore fortement.

En décembre 2022, l'Etat lance l'étude de l' « Analyse des conséquences de l'ouverture durable du barrage de Descartes ». La première réunion du comité de pilotage a lieu le 6 décembre à la mairie de Descartes. D'autres réunions de ce comité de pilotage étaient prévues en mars, mai et juin 2023.

A ce jour, ces réunions ne se sont pas tenues.

Qui est responsable du fiasco ?

14 juillet 2021 ; une crue soudaine de la Gartempe vient gonfler la Creuse en amont de Descartes, fait monter rapidement le niveau de la retenue et emporte un clapet du barrage, le reste de l'ouvrage continuant de barrer la rivière. Le niveau de l'eau baisse brutalement, et la retenue se retrouve à moitié vide, trop basse pour que la passe à poissons reste en eau. L'association LOGRAMI qui veille sur la continuité, multiplie les alertes.

La responsabilité du site et donc de la gestion des clapets incombe à l'époque à la Société Force Hydraulique de Descartes, société fondée par ENER Val de Loire (ex ENERSIEIL) et Hydrocop. Que font alors les gestionnaires qui sont censés assurer le passage des migrateurs ? Rien.

Il faut attendre fin octobre un arrêté de mise en demeure de la Préfète d'Indre-et-Loire leur rappelant leurs obligations et leur enjoignant d'ouvrir les pertuis de fond et les clapets centraux.

Ce qu'ils font, d'assez mauvaise grâce, en se répandant dans la presse sur la responsabilité de l'Etat qui selon eux aurait dû les prévenir par le dispositif « Vigiecrues » et en s'inquiétant sur l'avenir de la papeterie qui aurait besoin du barrage pour sa prise d'eau.

Puis Force Hydraulique de Descartes renonce à son AOT, et finalement disparaît début 2023.

En définitive, la lumière se fait le 6 décembre 2022 lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude de l'analyse des conséquences de l'ouverture durable du barrage de Descartes :

- Le barrage était équipé d'un dispositif de sécurité : un automate mesurait la hauteur dans la retenue et à un certain niveau devait déclencher l'ouverture automatique des clapets. C'est ce dispositif qui, faute d'entretien, n'a pas fonctionné. En tant que bénéficiaire de l'autorisation de gestion, c'est bien Force hydraulique de Descartes qui en avait la gestion et donc la responsabilité.

- La prise d'eau pour la papeterie se situant en aval du barrage n'a jamais aussi bien fonctionné que depuis l'ouverture. C'est au contraire la mise en œuvre du projet hydro-électrique qui aurait demandé des travaux.

Finalement, le responsable ultime pourrait bien être la rivière. Il arrive que la nature se défende.

RENFORCER LA VOIX DE LA NATURE

FNE Centre-Val de Loire signe la création d'un comité régional avifaune avec la LPO, RTE et ENEDIS (2 octobre)

En Europe, ce sont plus de 800 millions d'oiseaux qui ont disparu durant les quarante dernières années. C'est le tableau alarmant que dresse un article du Monde paru en mai 2023. Un déclin particulièrement spectaculaire chez ceux vivant dans les grandes plaines agricoles puisqu'il atteint 60 %, ainsi que 28 % dans les milieux urbains et 18 % dans les milieux boisés.

Parmi les grandes pressions anthropiques jugées responsables de cette hécatombe, on peut citer le changement climatique, l'urbanisation et les produits phytosanitaires. Les espèces totalement ou partiellement insectivores sont particulièrement touchées, comme l'Alouette des champs ou le Bruant ortolan qui ont perdu 93 % de leurs effectifs en 40 ans. Pourtant, la quantité de pesticides, rapportée aux surfaces agricoles dans l'UE, est en augmentation depuis plus de 10 ans !

Et les lignes électriques ? Elles ne sont même pas citées dans cet article. Elles seraient donc de moindre importance dans l'effondrement des populations d'oiseaux. L'article explicite tout de même l'ampleur de la crise, et améliorer tout ce qui touche à la survie des populations est donc d'une importance capitale. Les populations d'oiseaux ne peuvent plus supporter d'autres pressions.

Le 2 octobre 2023, FNE Centre-Val de Loire a signé, à Tours, une convention avec ENEDIS, la LPO Centre-Val de Loire et RTE pour entériner la création d'un comité régional avifaune qui, à l'instar du comité national avifaune, veillera à réduire l'impact du réseau électrique sur les espèces et à préserver ainsi la biodiversité. En région, 199 espèces d'oiseaux sont identifiées comme nicheurs dans le *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre* (Nature Centre, 2014), auxquelles s'ajoutent les migrateurs, comme les grues cendrées ou les cigognes. Oiseaux que ces lignes soumettent à des risques de collision ou d'électrocution, notamment ceux de grande envergure comme les cigognes noires ou les balbuzards.

Notre région est particulièrement concernée puisqu'elle abrite de nombreux couloirs migratoires ainsi qu'un réseau électrique dense. En effet, avec 4 centrales nucléaires, le Centre-Val de Loire est largement exportateur d'électricité vers les régions voisines, ce qui implique de nombreuses lignes THT (très haute tension) et ces pylônes qui font partie de nos paysages.

Le comité régional avifaune veillera :

- ✓ à favoriser les échanges entre les associations et les entreprises gestionnaires du réseau ;
- ✓ à réduire les impacts des ouvrages électriques sur l'avifaune ;
- ✓ à favoriser les bonnes pratiques du réseau électrique dans le respect des trames écologiques.

Cette convention est signée pour 3 ans. Nous lui souhaitons bon vent !

Une formation pour accompagner les acteurs du bâti à l'intégration de la biodiversité dans leurs projets

Avec le plan France Relance récemment et maintenant le Plan Climat, ce sont des milliers de logements qui sont et vont être rénovés énergétiquement chaque année partout en région. Et ce sont des milliers de colonies d'oiseaux et de chauves-souris qui sont en danger si leur présence sur site n'est pas identifiée avant le début des travaux de rénovation. À la suite d'un partenariat mené à l'échelle régionale entre FNE et l'Union sociale pour l'habitat (USH) Centre-Val de Loire, le projet "Un toit pour la biodiversité" est décliné dans les départements pour constituer un réseau de référents "bâti et biodiversité" permettant d'accompagner les acteurs du bâti à mieux préparer les travaux à venir pour que les espèces soient prises en compte.

En complément d'une action de sensibilisation des représentants des bailleurs sociaux adhérents à l'USH Centre-Val de Loire, le projet "Un toit pour la biodiversité" a permis la création d'un kit de communication à destination des habitants afin d'améliorer la cohabitation avec les espèces préservées lors des travaux.

Mais le cœur du projet correspond surtout à la démultiplication des partenaires techniques formés à la réalisation de diagnostics écologiques sur les bâtiments concernés par une rénovation ou une démolition.

En effet, des colonies de martinets noirs, d'hirondelles de fenêtre ou encore de chauves-souris communes, comme les pipistrelles ou les noctules, apprécient trouver refuge dans les anfractuosités des bâtiments. Or il s'agit d'espèces protégées, et leur dérangement est interdit. Lors de chantiers de rénovation par l'extérieur ou par démolition, les espèces présentes peuvent à minima voir leurs chances de reproduction disparaître si elles sont dérangées, ou pire encore, être tuées par emmurement dans l'isolation.

Bon nombre de chantiers ont déjà été arrêtés par le passé. En effet, lorsque des travaux ont lieu au printemps, en pleine période de reproduction des espèces, l'Office Français de la Biodiversité, avec son rôle de police de l'environnement, intervient pour stopper le chantier.

Afin d'éviter aux entreprises de perdre de l'argent, aux habitants de voir leur cadre de vie bousculé pendant un trop grand laps de temps, et bien évidemment de permettre aux espèces présentes de survivre et se reproduire, les associations de protection de la nature souhaitent systématiser la réalisation de diagnostics à minima un an avant le début d'un chantier afin d'identifier les enjeux et accompagner les porteurs de projet lorsque des espèces protégées sont identifiées.

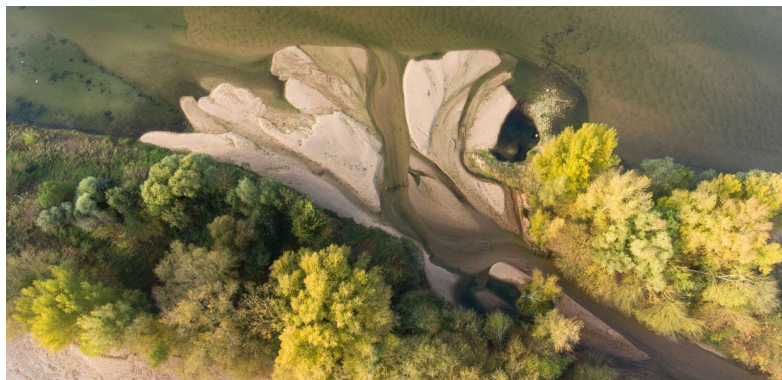
Pour ce faire, il est nécessaire d'initier le dialogue entre bailleurs et associations, mais également de développer un réseau de référents "bâti et biodiversité" afin de réaliser les diagnostics et les accompagnements.

FNE Centre-Val de Loire s'est donc associée à plusieurs structures déjà bien investies sur la thématique comme le Muséum de Bourges, l'association Chauve-qui-peut ! et deux de ses associations fédérées (LPO Centre-Val de Loire et Loiret Nature Environnement), pour proposer un module de formation de deux jours à destination des salariés de son réseau.

Une première session de formation a eu lieu les 6 et 7 mars 2023 à Bourges afin de former sept nouveaux référents aux diagnostics oiseaux et chauves-souris dans les bâtiments. Au programme : de la théorie, de la manipulation de matériel et des études de cas associés à de nombreux échanges entre participants et formateurs pour emmagasiner un maximum de retours d'expériences pour le collectif associatif.

Ces référents ont désormais les ressources nécessaires pour prendre contact avec les bailleurs sociaux de leur territoire afin d'initier des échanges et, nous l'espérons, engager des partenariats locaux sur la durée avec la préservation (entre autres) de nombreux oiseaux et chauves-souris à la clé !

Dossier thématique de l'ARB – Centre Val de Loire « Crues et biodiversité »



Les cours d'eau du Centre-Val de Loire, et notamment la Loire, sont bien connus pour leurs crues. La biodiversité riveraine de ces cours d'eau, dont les humains font partie, est impactée par ce fonctionnement naturel. Les crues participent à la bonne santé des cours d'eau : 10 000 km de cours d'eau maillent la région Centre-Val de Loire et 1 habitant sur 8 est concerné par le risque inondation. Pourtant, il y a bien un enjeu à ce que ces crues aient lieu car elles sont nécessaires au bon fonctionnement de nombreux milieux qui nous rendent de précieux services. La nature nous offre les solutions pour s'adapter à ce risque naturel.

Associer crues et biodiversité peut paraître osé. Afin de démystifier cela, l'ARB Centre-Val de Loire, en association avec de nombreuses structures régionales, dont notamment FNE Centre-Val de Loire, a rédigé un dossier thématique qui synthétise les ressources issues des acteurs qui travaillent sur ces sujets en région. Nous avons participé à la présentation des différents cycles de l'eau et nous avons mis en lumière la biodiversité liée aux nappes souterraines. Lors d'une précédente réunion du réseau eau, Sophie FRONT (Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire) et François LEFEBVRE (SEPANT) avaient présenté la faune aquatique présente dans les eaux souterraines, appelée stygofaune. Les connaissances acquises ont donc pu être revalorisées et étendues dans ce dossier thématique à portée régionale, qui ouvre donc le lien entre crue et vie aquatique souterraine.

Découvrez le fonctionnement naturel des crues et leurs bienfaits sur les milieux aquatiques et humides. Laissez-vous guider pour comprendre quels sont ces milieux associés aux crues, quelles espèces ils abritent et quels services ils nous rendent. Agissez en vous inspirant des retours d'expériences proposés, des idées d'actions et des acteurs vers qui se tourner pour être accompagnés.

Toutes ces nouvelles ressources sur ces enjeux en Centre-Val de Loire, qui l'eut crues ?!

Pour aller plus loin : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/comprendre/dossiers-thematiques/crues-et-biodiversite>



Une offre de webinaires qui s'étoffe !

FNE Centre-Val de Loire étant une fédération de services, elle propose à ses associations adhérentes, et donc leurs salariés, bénévoles et adhérents, de nombreux temps d'échanges et d'informations dans le cadre de ses réseaux Eaux, Biodiversité et Sobriété énergétique. 1 à 2 webinaires par réseau sont proposés chaque année et sont disponibles en replay sur notre chaîne Youtube et accessibles à toutes et tous.

En 2023, trois webinaires ont été proposés par les réseaux biodiversité et sobriété énergétique

Les webinaires du réseau biodiversité

Le webinaire du 16 mai 2023 était en réalité le troisième webinaire d'un cycle débuté en 2022 pour aborder les politiques publiques traitant de biodiversité à diverses échelles du territoire. Après les échelles nationale et régionale, la fédération s'est employée à présenter le fonctionnement de deux instances départementales où ses associations fédérées sont représentées pour porter la voix de la biodiversité locale (CDPENAF : Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et CODERST : le COmité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Concernant le deuxième webinaire qui a eu lieu le 19 décembre, il visait à proposer à un plus large public le contenu d'une formation menée en novembre sur la thématique de la préservation de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Il a permis de faire découvrir des notions importantes liées à l'objectif du Zéro Artificialisation Nette.

Le webinaire du réseau sobriété énergétique

Le 28 septembre s'est tenu le webinaire "Sobriété : définition et actions locales". Notre fédération nationale, représentée pour l'occasion par Michel DUBROMEL, Membre d'honneur et co-pilote du réseau Energie de France Nature Environnement, s'est appliquée à donner des clefs pour comprendre la sobriété.

Ensuite, Jérémie GODET, 2e Vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative au Conseil régional Centre-Val de Loire, a détaillé les initiatives actuelles et futures à mettre en place en région.

Quelques chiffres clés

Ces trois rendez-vous ont comptabilisé plus de 220 inscriptions et autant de visionnages en replay sur notre chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/@francenatureenvironnementc4980>).

Et pour la suite ?

En 2024, 7 webinaires seront proposés par FNE Centre-Val de Loire : rénovation et préservation de la biodiversité le 13 février, obligations réelles environnementales le 19 mars, corrélation nappe-rivière le 12 avril, la nappe de Beauce le 14 mai, géothermie et transition énergétique et écologique le 17 juin ainsi que 2 autres sur des sujets liés à l'eau à définir.

Formation en ligne sur la désimperméabilisation des cours d'école : réinventer l'espace pour les générations futures



Un MOOC (acronyme formé des initiales de Massive Open Online Course, en français formation en ligne ouverte à tous) est un type de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

L'imperméabilisation excessive des cours d'école entraîne des conséquences néfastes sur l'environnement, la qualité de l'eau et la santé des enfants. Face à ce défi, nous sommes ravis de vous annoncer une toute nouvelle formation en ligne axée sur la désimperméabilisation des cours d'école. Cette initiative vise à sensibiliser et à éduquer les élus locaux, les enseignants, les parents et les professionnels de l'éducation sur l'importance de reverdir nos espaces éducatifs.

Pourquoi la désimperméabilisation des cours d'école est-elle cruciale ?

L'imperméabilisation des sols qui correspond à recouvrir le sol vivant par de l'asphalte, du béton et autres revêtements imperméables, empêche l'infiltration naturelle de l'eau de pluie dans le sol. Celle-ci ne peut donc plus accomplir son cycle naturel. Cela induit des problèmes tels que les inondations, l'érosion, la pollution de l'eau, la perte de biodiversité et participe au réchauffement ressenti par les usagers.

De plus, les surfaces dures ne favorisent pas le jeu actif, la créativité et le bien-être des élèves.

La formation en ligne : un moyen d'agir

Cette formation en ligne est une opportunité à saisir pour tous ceux qui souhaitent contribuer à la création de cours d'école plus durables, résilientes et écologiques. Voici quelques-uns des points forts de cette formation :

1. **Comprendre les enjeux** : Apprenez les conséquences de l'imperméabilisation sur l'environnement et la santé des enfants, ainsi que les avantages d'une désimperméabilisation réussie.
2. **Conception de cours d'école durables** : Explorez les meilleures pratiques en matière de conception de cours d'école qui intègrent des éléments naturels pour favoriser le jeu actif et la créativité.
3. **Gestion de l'eau** : Découvrez comment récupérer l'eau de pluie, créer des zones tampons vertes et restaurer les écosystèmes locaux pour réduire la pollution et prévenir les inondations.
4. **Éducation environnementale** : Obtenez des ressources pédagogiques pour enseigner aux élèves l'importance de la désimperméabilisation et de la préservation de l'environnement.
5. **Études de cas inspirantes** : Explorez des exemples réussis de désimperméabilisation des cours d'école à travers la région Centre-Val de Loire et tirez des enseignements concrets.

Qui peut participer ?

Cette formation en ligne est ouverte à tous, qu'il s'agisse d'élus locaux, d'agents de collectivités, d'enseignants, de parents, de responsables d'écoles, ou de citoyens engagés. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances préalables en écologie ou en urbanisme pour participer. Elle dure environ 5h, est gratuite et comporte de nombreux contenus pédagogiques différents (vidéos interactives, témoignages de retours d'expériences, cours animés). Les acquis sont évalués pour chaque chapitre.

Ensemble, nous pouvons transformer nos cours d'école en espaces éducatifs durables qui favorisent la connexion à la nature, la créativité et l'apprentissage tout en protégeant notre précieux environnement. Ne manquez pas cette occasion de faire la différence pour les générations futures.

Notre participation au Comité régional de la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a réformé la gouvernance de la biodiversité au niveau national et dans les territoires. Ainsi en région la loi a créé un comité régional de la biodiversité (CRB) qui s'est substitué au comité régional « trame verte et bleue » (CRTVB).

Le comité, placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, constitue le lieu privilégié d'informations, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région avec pour mission principale l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité. Il est aussi associé à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) et d'autres programmations régionales stratégiques qui touchent à l'environnement.

Ce comité est composé de 109 membres désignés pour 5 ans dans lequel nous avons toute notre place, soit en tant que fédération, soit par l'intermédiaire de nos associations adhérentes.

En 2023, nous avons eu une réunion le 8 mars sur le sujet de la stratégie régionale des aires protégées.

Voici en partie l'intervention que nous avons faite sur ce sujet :

Nous avons tout d'abord félicité les services de l'État pour le travail effectué, ainsi que pour l'animation territoriale qui s'était globalement bien déroulée dans les départements.

Mais les compliments s'arrêtèrent ici. En effet, la région Centre-Val de Loire est la dernière de la classe en termes de surfaces en protection forte en France et même en présence de ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type I. Nous l'avons déjà dénoncé lors des CRB précédents.

Nous sommes à 0,15 % de surface en protection forte alors que la moyenne nationale est de 1,5 %. Nous espérons beaucoup mieux que ce qui nous a été promis afin de rattraper le retard qui perdurera. Si nous faisons le compte des projets, on arrive péniblement à 5 436 ha au mieux.

Donc, en étant large, car de nombreux projets nous semblent encore trop aléatoires, nous serons à moins de 0,3 % en 2030. Vraiment très loin des 1 % que nous espérons au minimum.

Ainsi sommes-nous une région sinistrée. Et nous demandons que, face à cette impéritie, celle-ci se voit attribuer des crédits supplémentaires conséquents. Car nous ne serons pas à la hauteur des enjeux.

Nous nous sommes donc adressés à l'État pour un plan d'action à revoir, avec un phasage construit jusqu'en 2030, ciblant des objectifs à horizons moins lointains, faisant le point sur les financements nécessaires, pour dorénavant commencer à rattraper notre retard : embauche de personnels dédiés, benchmarking pour comprendre pourquoi les autres régions sont plus avancées, augmentation significative des Réserves Biologiques Intégrales, préemption de terrains à inscrire dans les SCOT et les PLUI.

Pour cela, et si nous pouvions comprendre les difficultés dues aux relations avec les propriétaires privés et leurs questionnements, sans que cela ne nous arrête pour autant, nous avons souhaité que soit mise en place une politique globale incontournable en direction des terrains publics. Ainsi c'est avec la Région, les départements, les intercommunalités que doivent se contractualiser des mesures exceptionnelles : des Espaces Naturels Sensibles plus poussés, des compensations d'aménagements, lorsqu'elles sont indispensables, qui aboutissent automatiquement à de futures protections fortes, des campagnes de communication qui incitent les propriétaires à prendre conscience de leur patrimoine et à trouver des réponses collectives. Et d'autres mesures doivent suivre.

Il s'agit bien de répondre à la demande pressante du Président de la République. On ne peut pas se contenter d'une moyenne nationale en se dédouanant sur les autres. Notre patrimoine de biodiversité, nous en avons fait l'inventaire, est remarquable et mérite beaucoup mieux que ce qui nous a été proposé.

FNE Centre-Val de Loire et l'Agence Régionale de la Biodiversité

Le 1er janvier 2019, l'Écopôle a été transformé pour devenir l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire. Elle est copilotée par la Région, la DREAL et la délégation régionale de l'office français de la biodiversité.

FNE Centre-Val de Loire y a pris toute sa place et travaille depuis dans le cadre des missions de cet organisme, situé dorénavant 13 avenue des droits de l'Homme à Orléans.

Ses missions sont d'ailleurs le résultat d'un large travail de concertation avec tous les acteurs régionaux, qui a commencé bien avant la création de la structure, afin d'en dresser les grandes orientations et ses limites d'intervention.

Il s'agit pour cette agence de mettre la biodiversité au cœur de la société et d'intégrer celle-ci dans tous les domaines de l'action publique et privée. Pour y parvenir, l'ARB a pour objet de sensibiliser sur la biodiversité, de créer du lien entre les acteurs et de faire émerger localement des projets reproductibles et efficaces.

Nous sommes rassemblés au sein d'un réseau d'acteurs mobilisés pour la reconquête de la biodiversité.

Voici, en détail, l'un des projets phares auquel la fédération régionale a participé en 2023.

L'ARB est en train de concrétiser une initiative portée par FNE Centre-Val de Loire lors d'une séance de brain-storming : démontrer, en Centre-Val de Loire, la possibilité de réduction de l'usage des pesticides avec une incidence acceptée sur les rendements agricoles, avoir une caisse de sécurisation, le maintien des infrastructures agroécologiques et le suivi de l'impact sur la biodiversité. L'objectif par la suite est la reproductibilité de la méthode sur d'autres espaces agricoles en région et au-delà.

La durée de ce projet est de 7 ans de fin 2024 à fin 2031. Le budget est de l'ordre de 600 k€ financés à 60 % par un LIFE européen. Il existe la possibilité d'un cofinancement de l'OFB de 15 % maximum, de même pour la Région. Un poste d'animation (animation + ingénierie financière, conventions, reporting...) est prévu. Il reste encore à déterminer le coût des prestations de suivi.

Cette opération d'envergure consiste donc à faire émerger un collectif d'exploitants agricoles motivés par la relation agriculture/biodiversité et prêts à expérimenter sur leurs terrains. Il faut encore déterminer le secteur géographique où déployer le projet. Un appel à manifestation d'intérêt a été créé pour identifier un collectif volontaire.

Il s'agit d'accompagner jusqu'en 2031 un territoire de plaine agricole volontaire pour améliorer la biodiversité. Il sera fait appel à différents leviers relatifs à la gestion des infrastructures agroécologiques et aux pratiques culturales (allongement de la rotation, réduction du recours aux produits phytosanitaires...). Ce travail aura pour particularité d'évaluer quantitativement la prise de risques économiques des agriculteurs, inhérente aux changements de pratiques. Il s'agira d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'une caisse de sécurisation.

Parallèlement, différents suivis seront réalisés afin d'évaluer dans la durée :

- Les évolutions des infrastructures agroécologiques (quantité, qualité, maillage) et de la biodiversité présente sur le territoire ;
- Les impacts agronomiques et économiques.

Il s'agira d'en faire une zone de pédagogie qui servira de référence pour le territoire régional et au-delà.

Les formations organisées pour notre réseau

Chaque année, FNE Centre-Val de Loire propose plusieurs formations dans le cadre du programme de formation modulaire de l'ARB coordonné par le Graine Centre-Val de Loire. Issues d'une large consultation auprès de son réseau associatif, ces formations œuvrent à favoriser la montée en compétences des bénévoles et salariés du réseau associatif et le partage d'expérience. La fédération élabore les sujets en fonction de l'actualité environnementale et des besoins en développement des connaissances

En 2023, FNE Centre-Val de Loire a proposé deux formations de 2 jours chacune; d'une part sur la thématique de l'aménagement du territoire et d'autre part sur le changement climatique en région Centre-Val de Loire.

Formation “Zéro artificialisation nette des sols”

Organisée les 27 et 28 novembre, cette formation avait pour objectifs de s'approprier les enjeux et la réglementation du ZAN en région Centre-Val de Loire, d'apprendre à conseiller enjeux de densification et renaturation des espaces et également d'identifier les leviers pour aider les aménageurs à intégrer les objectifs du ZAN dans leurs projets. Ces deux jours ont été l'occasion de partager les expériences et de côtoyer divers acteurs du territoire engagés autour de la préservation de l'environnement dans le cadre de l'aménagement du territoire (élus et agents communaux et régionaux, associations environnementales, Agence régionale de la biodiversité, CAUE 41). En fin de formation, après la présentation du ZAN-scope, outil développé par notre fédération nationale, le réseau associatif a évoqué l'intérêt de renforcer les liens et les échanges avec le réseau “urbanisme” de FNE, mais aussi le besoin de développer un réseau “urbanisme” au niveau régional.

Le changement climatique en Centre-Val de Loire : enjeux et adaptations

Les 4 et 5 décembre, la formation sur le changement climatique en région Centre-Val de Loire a tenté de répondre aux questions des 8 stagiaires sur les effets du changement climatique et les solutions d'adaptations envisageables en région. Les participants ont mis un point d'honneur à découvrir des outils qu'ils puissent régulièrement réutiliser dans leurs animations. Ainsi, la première journée, bien que difficile à supporter de par les mauvaises nouvelles climatiques énumérées, a mis l'accent sur les différentes ressources qui permettent de savoir où en sont les pollutions atmosphériques en région par l'intervention de Patrick MERCIER de Lig'Air, l'état de la ressource en eau grâce à Wendy GROVER de FNE Centre-Val de Loire, ou encore les effets du changement climatique actuel et à venir par Julien MEUNIER de la DREAL Centre-Val de Loire. Heureusement la seconde journée présentait des adaptations et solutions positives : Pascale LARMANDE de l'ARB Centre-Val de Loire a présenté les Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature et Laure-Emilie ANGEVIN du Conseil Régional a présenté les différents axes de mobilisation de la Région. Les stagiaires ont ainsi pu repartir avec des solutions à porter.

Et ensuite ?

En 2024, deux autres formations auront lieu en juin sur la thématique de la forêt au regard du dérèglement climatique, et en septembre sur la renaturation des cours d'école.

Plus d'informations sur : <https://www.grainecentre.org/formations-2024>



La coordination régionale du programme STOC

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) est un protocole scientifique national qui permet de suivre, depuis plusieurs décennies, les tendances d'évolution du nombre d'oiseaux par espèce et leur répartition géographique. Il était peu déployé en Centre-Val de Loire. Depuis 2020, France Nature Environnement Centre-Val de Loire pilote les prospections menées en région afin d'améliorer la mobilisation sur son territoire.

En région, en 2023, l'animation STOC se poursuit sur les 6 départements. En fin d'année, le bénévole coordinateur du Loir-et-Cher a souhaité passer le relais. Pour 2024, c'est donc Florian LAURENCEAU de Perche Nature qui prendra sa relève. Nous tenons à remercier ici l'ensemble des coordinateur.ice.s qui œuvrent au quotidien auprès des observateurs pour faire vivre ce programme.

Dans cette action, France Nature Environnement Centre-Val de Loire sert d'intermédiaire entre les animateurs locaux et la gouvernance nationale constituée du binôme Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum national d'Histoire naturelle. Une nouvelle coordinatrice nationale est arrivée en 2023, la coordinatrice régionale a pu lui présenter, lors d'un entretien individuel, le fonctionnement de la coordination STOC en Centre-Val de Loire. La fédération vient également en soutien aux observateurs qui rencontrent des difficultés à saisir leurs données.

Au total, ce sont 61 sites qui ont été suivis correctement* en 2023 (contre 45 sites en 2022, 31 en 2021 et 8 en 2020). On peut voir le détail des sites suivis depuis la relance de la coordination STOC en Centre-Val de Loire dans le tableau ci-dessous.

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Total
2020	3	0	0	4	1	0	8
2021	6	4	0	8	5	8	31
2022	6	7	3	15	5	9	45
2023	11	9	1	16	8	16	61

La belle augmentation observée en 2023 coïncide avec l'implication forte des agents de l'Office Français de la Biodiversité dans le protocole. Nous remercions également tous les observateurs investis depuis plus ou moins longtemps dans le programme ! C'est grâce à eux que l'on peut établir des tendances d'évolution des populations d'espèces sur le territoire national.

Malgré la progression des sites suivis en région, nous ne pouvons cependant pas encore exploiter les données à l'échelle régionale car il est nécessaire de compiler des données sur de nombreuses années pour obtenir des tendances scientifiquement robustes.

Si vous aussi vous souhaitez participer et muscler les données du STOC en Centre-Val de Loire, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un.e des coordinateur.ice.s dédié.e.s à l'opération :

- Centre-Val de Loire : Daphné MARQUES daphne.marques@fne-centrevalde Loire.org
- Cher : Antoine COLIN antoine.colin@nature18.org
- Eure-et-Loir : Jean-Luc ROUSSEAU jluc28800@yahoo.fr
- Indre : Henry BORDE henry.borde@indrenature.net
- Indre-et-Loire : Didier BARRAUD appollonusbarraud@free.fr
- Loir-et-Cher : Florian LAURENCEAU biodiversite@perchenature.fr
- Loiret : Marie-des-Neiges DE BELLEFROID mdebellefroid@lne45.org

**sites pour lesquels 2 passages ont été réalisés dans les périodes préconisées par le protocole et dont les données ont été saisies sur Faune France.*

Les espèces emblématiques du Centre-Val de Loire

Comme chaque année, le pôle Faune et ses membres décident de travailler à la publication d'au moins une fiche espèce faune emblématique.

Ce sont des espèces dont la préservation est importante à l'échelle de la région, et qui sont dépendantes du milieu dans lequel elles vivent. L'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) a choisi de mettre en avant ces espèces selon différents critères :

1. elles sont rares et/ou localisées dans une partie de la région ;
2. elles sont fortement menacées au niveau régional ;
3. elles sont facilement reconnaissables ;
4. elles sont caractéristiques d'un milieu et/ou de certaines régions naturelles (Brenne, Sologne, vallée de la Loire...).

En 2023, 2 fiches ont été publiées sur le portail régional de la biodiversité, le site du collectif de l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB) dont la fédération fait partie.

Pour la première fiche consacrée à la Cigogne noire, FNE Centre-Val de Loire a travaillé en collaboration avec Renaud BAETA de l'ANEPE Caudalis, administrateur du Groupe régional Cigogne noire.

Une deuxième fiche sur le Brochet a été rédigée avec l'aide des fédérations de pêche et plus particulièrement grâce à la contribution de Julien PROSPER de la fédération régionale.

Ces fiches synthétisent les informations générales à connaître sur les espèces, comme l'écologie et la description de certains comportements de vie, dressent une brève description, expliquent comment reconnaître et ne pas confondre avec d'autres espèces similaires.

Elles donnent des informations sur les différents statuts de chaque espèce comme notamment leur présence sur les listes rouges, ou encore des références à la législation française. Elles illustrent la situation des populations en région et sur le territoire français, ainsi que les mesures de préservation mises en place pour ces espèces en Centre-Val de Loire.

Aller + loin :

Pour prendre connaissance des 12 fiches déjà publiées par le pôle Faune, c'est par ici : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/decouvrir/l-observatoire/publications-de-l-observatoire/especes-et-habitats-emblematisques>

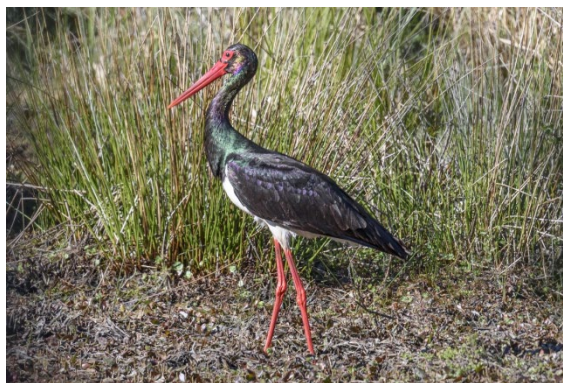


Illustration : Cigogne Noire - E.SANSAULT - ANEPE Caudalis

FNE Centre-Val de Loire représentée au Comité d'Animation et de Suivi du Plan régional déchets et économie circulaire

Micheline PROUST

En 2023, le Comité d'Animation et de Suivi du Plan régional déchets et économie circulaire a reçu les résultats de l'étude des besoins en termes d'installations de traitement des déchets résiduels produits à échéances 2030 et 2050 sur le territoire : celle-ci montre des capacités insuffisantes notamment en vue de la fermeture des installations de stockage et d'enfouissement des déchets (pour 2035), ainsi que des équipements moindres dans les départements du Sud de la Région.

Cela a pu être rapporté dans la Contribution à la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

On a tout de même observé des avancées de l'Economie Circulaire par le tri et le recyclage des déchets dans le BTP ainsi que dans le traitement des biodéchets.

On voit se développer le « Réseau Compost Citoyen » pour une gestion de proximité des Biodéchets par le compostage domestique individuel ou au pied des immeubles mais aussi en établissement pour les gros producteurs.

L'objectif reste la prévention avec le tri à la source des « biodéchets », devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2024, mais aussi la mise en œuvre de la « Tarification Incitative ».

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

Le 4 mai 2023, L'AVERN a invité Agnès BILHERAN, psychologue clinicienne, philosophe et docteur en psychopathologie, à donner une conférence sur les Indiens *"KOGIS : Une sagesse ancestrale pour des perspectives d'avenir"*.

Les **KOGIS**, peuple racine de **4 000 ans d'histoire**, dans la Sierra Nevada de Santa Marta en **Colombie**, nous incitent à **retrouver le savoir des origines et à revenir à des fondamentaux de bon sens**, qui remettent l'être humain à sa juste place spirituelle pour **comprendre notre environnement, notre essence et contribuer à la conservation de notre planète**. C'est un enseignement dont nous avons bien besoin pour arrêter de détruire notre terre et ses ressources et apprendre à vivre et cohabiter harmonieusement avec les autres vivants.



Translocation d'Azuré des mouillères

CAUDALIS étudie l'Azuré des mouillères en Indre-et-Loire depuis 2012. En 2023, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour, l'association a débuté une opération de réintroduction de cette espèce considérée comme en danger critique d'extinction en Centre-Val de Loire.

Une cinquantaine de hampes florales de Gentiane des marais porteuses de pontes d'Azuré des mouillères a ainsi été prélevée sur la commune de Coteaux-sur-Loire puis transférée sur une station située à quelques kilomètres de là sur la commune de Restigné. Quelques semaines plus tard, les chenilles hébergées par les plantes hôtes sortaient des hampes florales pour rejoindre les fourmilières de *Myrmica scabrinodis* situées à proximité. Des suivis seront réalisés en 2024 pour évaluer la réussite de cette première opération. Celle-ci sera consolidée par de nouveaux transferts d'individus en 2024 puis en 2025. Cette action innovante de transplantation de papillons aux stades œufs et chenilles bénéficie d'un arrêté préfectoral spécifique et s'inscrit sur une période de trois ans. Elle bénéficie du soutien du Fonds Vert et de la Fondation Groupe EDF.





CERCOPE

ZNIEFF

Lancé en 1982, le programme ZNIEFF porté par le Ministère de l'Environnement a pour objectif d'identifier les zones naturelles présentant un intérêt écologique remarquable, tant en termes de biodiversité spécifique que d'habitats. Cette démarche permet de mettre en lumière des sites présentant une forte patrimonialité et, à plus large échelle, de disposer d'informations sur les secteurs où se maintiennent des milieux fonctionnels peu dégradés. Toutes les données recueillies sont saisies sur une base en ligne propre au programme, consultable par tous via les fiches ZNIEFF régulièrement mises à jour sur les sites de l'INPN et visualisables sur Géoportail. Si la labellisation des sites ne constitue pas une véritable protection juridique, la démarche ZNIEFF permet d'identifier facilement les milieux qui mériteraient une protection et de la rendre visible pour tous, participant indirectement à leur sauvegarde.

Dans le cadre de ce programme, l'association CERCOPE effectue depuis 2016 des inventaires visant à créer de nouvelles zones de type I, à en étendre d'autres, mais aussi à combler les lacunes de connaissance subsistant sur de nombreux sites dépourvus de données faunistiques. Ces actualisations de zones préexistantes apparaissent d'autant plus nécessaires que les sites peuvent désormais être déclassés lorsque 30 % des observations ne sont pas mises à jour (la « date de péremption » d'une donnée variant de 12 à 24 ans selon les taxons). Pour ces raisons, CERCOPE essaie de proposer chaque année de nouvelles zones susceptibles d'être classées, des extensions de zonages, des compléments d'inventaires entomologiques (les invertébrés représentant plus de 80 % de la biodiversité des milieux), et des actualisations de sites permettant de « rafraîchir » les jeux de données associés.

Via la DREAL, ces propositions (2 à 3 chaque année), sont présentées avec un argumentaire solide auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui les valide ou les amende.

En 2023, CERCOPE a présenté 2 sites (non encore validés) :

- les Pelouses des Grandes plantes à Bué près de Sancerre, une pente de coteau particulièrement pentu où 16 espèces d'insectes, 1 espèce de champignon et 13 espèces de plantes supérieures ont été identifiées, toutes déterminantes de ZNIEFF, ainsi que 3 habitats déterminants.
- le deuxième site étudié en 2023 est une pelouse près de la vallée du Cher sur la commune de Chatillon-sur-Cher aux confins de la Sologne viticole. Sur ce site, 25 espèces d'insectes, 2 espèces de Gastéropodes, une espèce d'oiseaux déterminants et 50 espèces de plantes déterminantes ont été identifiées, ainsi que 3 habitats déterminants.

57 autres sites déjà en ZNIEFF ont également été visités au cours de la saison afin d'en rafraîchir les données.



Résultats de la campagne de sauvetage des busards 2023

Comme chaque année, Eure-et-Loir Nature suit et sauve les busards aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du Plan National d'Action.

L'année 2023 a été marquée par le suivi et la protection des nids de Busards Saint-Martin beaucoup plus importante que les années précédentes, notamment suite à des demandes de suivis de mesures compensatoires de parcs éoliens.

Le premier busard cendré a été signalé le 11 avril à Dangeau. Cet individu était certainement en migration car il n'a pas été retrouvé par la suite.

Le printemps, avec une pluviométrie dans la normale, semblait augurer une bonne reproduction, mais un épisode pluvieux en mai au moment de l'installation des nids, et des orages en juin à la période des naissances, entraînèrent l'échec d'au moins 2 nids de busards cendrés et de 7 nids de busards Saint-Martin. La moisson des CIVEs (Culture Intermédiaire à Vocation Energétique), cultures spécifiques pour alimenter les méthaniseurs, a eu lieu entre le 22 et 28 mai, ce qui a entraîné la disparition d'un couple de busards cendrés du côté de Francourville en cours d'installation...

La récolte de l'orge a eu lieu à partir du 25 juin, et celle du blé le 06 juillet avec une semaine voir 10 jours d'avance, ce qui devient également problématique pour les busards Saint-Martin, beaucoup de nichées n'étant pas volantes à cette date.

La répartition des couples de busards cendrés a été complètement différente de l'année 2022. Le secteur Châteaudun/Bonneval a été quasi déserté (un seul couple sur les 5 de l'année dernière), et aucune nidification n'a été constatée sur les 3 couples de l'année dernière sur le secteur Viabon/Germignonville. A contrario, le secteur Boisville-la-Saint-Père/Ouarville a été très productif et le couple de Châtillon-en-Dunois a enfin été localisé après des années de recherches.

Au total, 10 couples de busards cendrés ont été suivis avec 4 échecs constatés (2 à cause de la météo, 1 prédation et 1 moissonné, l'observateur n'ayant malheureusement pas signalé sa découverte au groupe busard) et 6 réussites de nidification donnant 24 jeunes à l'envol, soit une moyenne de 4 jeunes par couples ayant réussi sa nidification. À noter que 5 de ces couples étaient dans la Zone de Protection Spéciale (4 réussites et un échec), dont un échappa de peu à un feu de champ !

Concernant le busard Saint-Martin, 27 couples ont été suivis, dont 7 échecs, 5 envols naturels et 1 non connu mais nicheur certain (femelle avec balise GPS), ce qui a donné entre 59 et 61 jeunes à l'envol (2 ont été emmenés en centre de soin et 2 couples ont été protégés dans la ZPS), soit une moyenne pour 19 couples ayant réussi leur nidification entre 3,1 et 3,2 jeunes. Ces chiffres sont une moyenne mais il y a une différence du taux de reproduction assez marquée entre les Busards Saint-Martin du côté de Laons et ceux de Beauce.

Pour le busard des roseaux, un couple et 4 juvéniles ont été découverts en pleine moisson par Sabine et Maxence, malheureusement 1 juvénile était déjà mort, deux étaient volants et le quatrième fut mis en protection dans un carré de blé laissé debout par l'agriculteur, non sans difficulté...

A noter :

Un mâle de Busard-Saint-Martin, bagué, issu d'un programme de suivi anglais, a certainement niché dans le secteur de Laons. Cette observation a été réalisée par Damien CALLENS (cf photo ci-dessous). C'est une première en France de retrouver un Busard-Saint-Martin né en Angleterre, nicheur sur le territoire. Une femelle de busard Saint-Martin avec une balise GPS issue d'un programme de suivi français a niché du côté de Bouglainval. Malgré une demande auprès des observateurs locaux, ce couple n'a pu être suivi et le résultat de la nidification n'est pas connu.

Un nid de Busard-Saint-Martin a été sauvé par Pierre.B dans la région drouaise suite à un appel d'une agricultrice à l'association, 4 juvéniles ont été à l'envol. Merci également à cette agricultrice qui a pris le temps de sauver ces jeunes busards.

Enfin, malgré une très nette baisse de motivation de certains, un grand merci à Sabine, Josépha, Sandrine, Cédric, Maxence, Aymeric, Enzo, Gilles, Alexandre et Bruno, sans qui tout cela n'aurait pas été possible (au final, 14 grillages posés pour le busard Saint-Martin et 6 pour le busard cendré, du jamais fait !).

Ce rapport a été dédié à notre ami et collègue, Maxence, qui est parti bien trop tôt et que nous regretterons à jamais.



Inventaire des papillons de jour et des libellules en vallée de l'Indre

Dans le cadre de la réactualisation du Document d'Objectif du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre, Indre Nature a été missionnée par le Pays castelroussin pour rechercher deux espèces de papillons de jour en raréfaction et typiques des milieux humides : le Cuivré des marais et le Damier de la Succise. Inscrites à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, ces espèces sont protégées en France et considérées comme vulnérables sur la Liste rouge des lépidoptères de la région. Elles sont également déterminantes pour les ZNIEFF en région Centre-Val de Loire. Le Cuivré des marais a été observé à Châteauroux, Déols et Châtillon-sur-Indre en 2022. C'est une espèce assez vagabonde. Sa capacité de colonisation de nouveaux secteurs est relativement élevée, si des habitats en bon état écologique sont présents.

Un inventaire des libellules est aussi réalisé. L'objectif est de préciser la répartition des espèces d'intérêt européen : l'Agrion de mercure, la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin. Ces espèces étant liées aux habitats de berges et d'herbiers, l'inventaire est réalisé en canoë sur l'Indre. Les sécheresses subies au cours de l'été 2022 ont eu des effets néfastes sur le développement des libellules, le développement larvaire pouvant durer plusieurs années, de 3 à 4 ans pour les plus grandes. En cas de sécheresse prolongée, le développement des larves est compromis par la diminution de la disponibilité des zones de croissance et de refuge que sont les berges végétalisées, privées de leur contact avec l'eau.



Vallée de l'Indre à Châtillon-sur-Indre, copyright Maria VILLALTA

Affaires juridiques

En 2023, Loiret Nature Environnement (LNE) s'est constitué, à deux reprises, partie civile devant les tribunaux pour mieux faire respecter le droit de l'environnement.

La 1ère affaire concerne un agriculteur pris en flagrant délit de destruction d'espèces protégées par l'OFB. Il s'agissait de deux éperviers et d'une buse tués à coups d'épuisette. Le conseil d'administration de LNE a décidé d'aller en justice pour demander réparation.

Aidée par une bénévole spécialiste du droit de l'environnement, l'association s'est présentée, en octobre, devant le tribunal correctionnel. Le prévenu a été condamné à une peine de prison avec sursis et à une amende, ainsi qu'à la suspension de son permis de chasse pendant 8 mois. Nous avons également obtenu qu'un communiqué de presse soit publié dans deux journaux locaux, pour sensibiliser la population aux conséquences de telles pratiques.

Dans la deuxième affaire, un agriculteur a utilisé un pesticide reconnu par l'Union européenne comme cancérigène pour l'homme, et particulièrement toxique pour la faune aquatique, pour arrêter la germination de ses pommes de terre.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (DRAAF) a découvert le stock de 130 kilos de ce produit et en a exigé la destruction. Nous nous sommes également constitués partie civile dans ce dossier mais le jour de l'audience, l'avocat de la partie adverse a invoqué la nullité de la procédure et l'affaire a été renvoyée en jugement au mois de septembre 2024...

Les procédures contentieuses concernant le droit de l'environnement sont encore rares car elles nécessitent des connaissances juridiques très spécialisées. Mais les tribunaux s'y intéressent de plus en plus et un pôle environnemental a été créé dans chaque région pour soutenir ce type de démarches.

LNE, aidé par ses bénévoles, essaie de répondre aux sollicitations des administrations chargées de faire respecter le droit de l'environnement, en allant devant les tribunaux pour obtenir que justice soit faite.



Epervier, © Claude SURAND

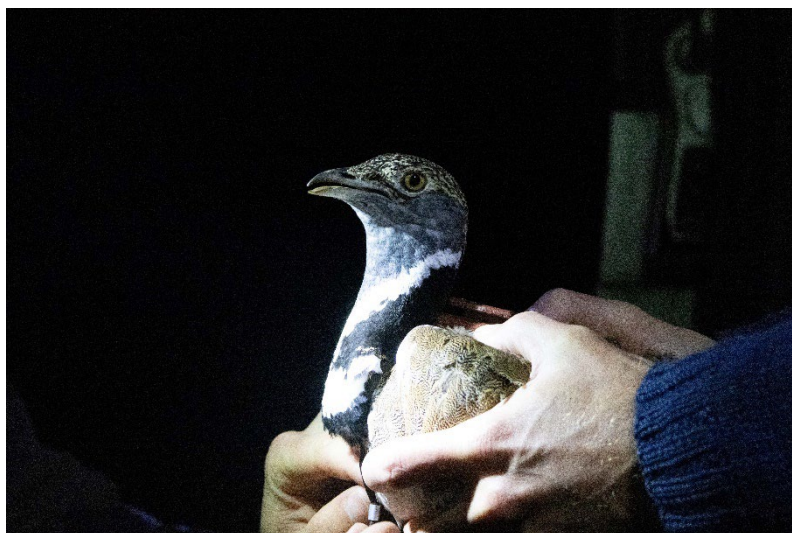
La LPO Centre-Val de Loire participe au baguage de l'outarde canepetière en Indre-et-Loire

En avril 2023, en concertation avec l'ensemble de la structure animatrice de la Zone de Protection Spéciale Champeigne et avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité, un mâle d'outarde a été bagué et équipé d'une balise afin de mieux comprendre les déplacements de population de l'espèce et pour faciliter la localisation des nids pour une éventuelle protection contre la prédation.

Après avoir passé toute la période de reproduction sur sa place de chant en Champeigne, l'oiseau est parti en migration depuis le rassemblement postnuptial de Cigogné le 15 novembre (date très tardive) en soirée. Il a parcouru alors 1 220 km de nuit en 3 jours pour arriver au sud-ouest de l'Espagne (à l'ouest de Caceres) le 18 novembre à 22h, qui sera son site d'hivernage.



Suivi balise outarde



Baguage outarde canepetière, © Millian CAVALLIER

Espèces protégées et déviation de la RD921

En 2023, nos amis les balbuzards Sylva et Reda ont choisi de déménager. Cela faisait pourtant plusieurs années qu'ils se trouvaient bien à Mardié et ne se plaignaient absolument pas d'être filmés et suivis par des internautes du monde entier. Le terrible chantier qui ravage le bois de Latingy n'est peut-être pas étranger à cet abandon du nid.

Résultat : la balbucam a tourné quasiment à vide et perdu la plupart de ses millions de vues. Cela ne nous a pas empêché de participer à la Fête de la Nature. Nous avons proposé aux passionnés de biodiversité un spectacle émouvant et stimulant donné par la compagnie des Fous de Bassan.

Malgré les travaux qui se poursuivent en dérangeant bien plus que nos deux balbuzards, Mardiéval a poursuivi sur le terrain judiciaire la lutte contre la déviation de la RD921 (avec un pont sur la Loire en zone Natura 2000). Notre recours le plus important, pour la défense des espèces protégées, n'ayant pas abouti en appel, nous avons déposé un pourvoi auprès du Conseil d'État. Nous contestons notamment le fait, avéré dans le Loiret, qu'un projet d'aménagement puisse bénéficier d'une dérogation se limitant aux seules espèces protégées déclarées par le porteur de projet et non pas à toutes celles réellement présentes et victimes du projet. La question est d'importance car la loi se verrait vidée de sa substance dès lors qu'elle ne protégerait plus que les espèces listées par les bétonneurs. Nous touchons peut-être au but puisque le Conseil d'État a admis notre pourvoi et a choisi de se prononcer à ce sujet.

Ilot à Sternes sur l'étang de Riotte

Le samedi 25 mars 2023, un îlot à Sternes a été installé sur l'étang de Riotte à Villiers-sur-Loir.

Cet oiseau migrateur, surnommé l'Hirondelle de mer, se trouve sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et n'a pas ou peu de sites favorables dans la vallée du Loir.

Il niche au sol, sur les îlots de fleuves et étangs ou en bordures, et les poussins sont soumis à de nombreux risques : météo, prédateurs terrestres (rat, renard...) et volatiles (goéland...).

Le groupe bénévole ornithologique de Perche Nature a pris l'initiative de l'installation d'un radeau. Il pourra accueillir d'autres espèces nichant également au sol, comme la Mouette Rieuse ou encore le Petit Gravelot.

Les tuiles de faîtage placées sur le radeau protégeront les poussins des prédateurs et des conditions météorologiques.

Nous croisons les doigts pour que cet ouvrage accueille plusieurs couples de Sternes.

Un grand merci à ETH Bâtiment pour la fourniture du matériel et à M. MINIER, propriétaire du site, qui a accepté l'installation de l'aménagement pour la biodiversité.

Zones de non-traitement riverains – Annulation des chartes départementales par le Tribunal Administratif d'Orléans, sur requête de la SEPANT et d'autres associations

Une victoire pour la protection de la nature et des riverains des champs traités avec des pesticides

Le 27 juillet 2022, le Préfet d'Indre-et-Loire avait pris un arrêté validant la "charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques" en Indre-et-Loire, document préparé par la FNSEA 37 et la Chambre d'Agriculture 37, reprenant un document – le "contrat de solutions" – qui avait été élaboré par la FNSEA nationale. Cette charte avait pour objet, en contrepartie d'engagements peu précis sur l'utilisation de rampes, d'autoriser les agriculteurs à déroger aux distances de protection vis-à-vis des riverains lors de leur traitement (de 20 mètres à 5 mètres, selon les cultures, selon un arrêté de 2017), soit en diminuant ces distances (de 5 m à 3 m par exemple), soit de s'affranchir des distances de sécurité, quand le riverain est un grand domaine, ou quand le riverain n'habite pas sur place de façon permanente.

En dépit des demandes de la Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT), la mise au point de cette charte n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les associations environnementales, ni avec les associations de défense des consommateurs. La SEPANT a d'abord demandé le retrait de l'arrêté préfectoral validant la charte, par un recours gracieux. Puis constatant l'absence de réponse du préfet valant rejet de la demande, elle a déposé un recours en annulation devant le Tribunal Administratif. D'autres associations ou ONG (Génération Futures, UFC Que Choisir, Union fédérale Solidaires...) ont attaqué comme la SEPANT les arrêtés préfectoraux comparables, pris dans presque tous les départements français.

Le Tribunal Administratif (TA) d'Orléans a été le premier à statuer sur les arrêtés préfectoraux en question. A l'audience le 14 décembre 2023, Pierre RICHARD, administrateur de la SEPANT, est intervenu au nom de l'association, en sus des avocats des Chambres d'Agriculture, et de Génération Futures. Le jugement a été rendu le 8 janvier 2024 : les arrêtés ont été annulés par le TA dans les 5 départements de son ressort. Conséquence : les chartes élaborées par la FNSEA et la Chambre d'Agriculture n'ont plus aucune validité !

C'est donc une belle victoire pour la SEPANT ainsi que pour les associations et ONG qui ont attaqué les arrêtés préfectoraux. Car, il faut le rappeler, il est très important de faire respecter les distances de sécurité (zones de non-traitement) vis-à-vis des riverains lors des épandages de pesticides, ces distances n'étant d'ailleurs pas énormes, compte tenu des dérives constatées lors des pulvérisations. Il en va de la protection de la santé humaine, bien sûr, mais aussi de la protection des espaces naturels et de la biodiversité proches des champs traités.



Projet micro-mammifères

En Sologne, on recense 21 espèces de Petits Mammifères et on retrouve 4 espèces patrimoniales particulièrement menacées : le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique, la Musaraigne bicolore et la Musaraigne des jardins. Trois autres espèces ne sont pas classées au sein de la liste rouge régionale car leurs données de répartition manquent cruellement : le Mulot à collier, le Muscardin et le Rat des moissons. A l'échelle du territoire national, mais aussi localement, un besoin grandissant de suivre l'évolution des petits mammifères est pointé depuis de nombreuses années. Parallèlement, ces espèces sont méconnues ou mal connues du grand public.

En 2023, pour pallier ce besoin et mieux comprendre les populations de ces mammifères si discrets, les associations ATHENA, Maison de la Loire du Loir-et-Cher et Sologne Nature Environnement (SNE), ont lancé une enquête sur les micromammifères et autres petits mammifères. Les objectifs de ce projet étaient multiples : sensibiliser la population aux petits mammifères, mieux connaître leur répartition sur le territoire, et mettre en œuvre une action de préservation d'une espèce protégée (le Muscardin.)

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes : récolte et étude de pelotes de réjection, « chasse » aux noisettes, pour recenser en particulier le Muscardin, fabrication de nichoir à Muscardin et piégeage de micromammifères au sein d'espaces protégés.

L'année 2023 fût une année riche pour le programme et le lancement de l'enquête sur les Petits Mammifères de Sologne. Au total plus de 1 200 données de répartition sur ces espèces ont été récoltées via le projet. Ces données s'ajoutent aux 1373 déjà acquises avant l'initiation du projet. Le projet, en une seule année, a donc permis de doubler les connaissances de l'association sur ce groupe d'espèces.

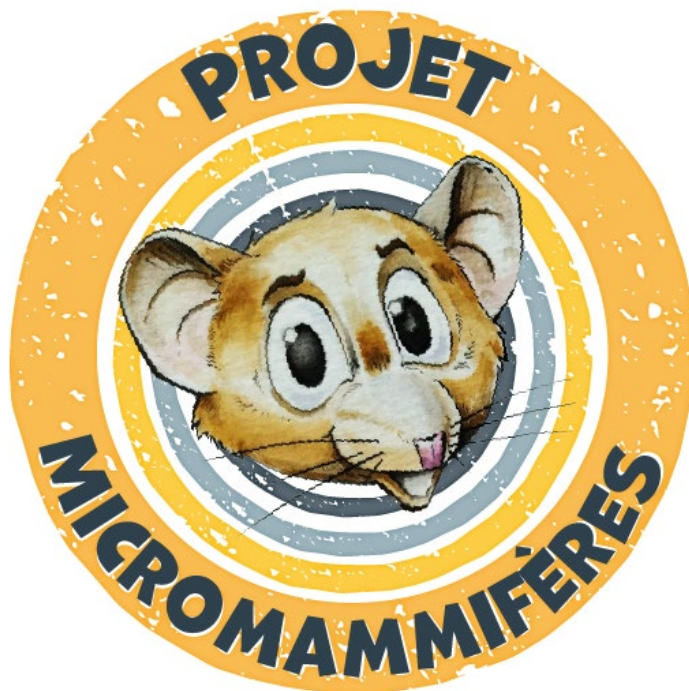
Plus de 590 pelotes de chouettes effraies ont été récoltées sur 16 communes de Sologne. Sur cet ensemble, 426, soit 72 %, ont été analysées. Ce travail a permis l'identification de 1 144 individus de micromammifères. Ils sont répartis en 11 espèces différentes sur 21 communes de Sologne. Parmi celles-ci, 3 sont patrimoniales : la Crocidure des jardins, la Crocidure leucode et le Muscardin. Cette dernière espèce est protégée en France. Cette donnée est la troisième récoltée en Sologne par Sologne Nature Environnement. La dernière datant de 2007 et celle d'avant de 1996. La Crocidure des jardins est également une espèce rare en Sologne. Seulement 36 données sont recensées en Sologne. Quatre sont issues du projet.

Le piégeage des micromammifères a été réalisé au sein de deux Espaces Naturels Sensibles de Loir-et-Cher. Il y a eu 31 événements de capture sur l'ENS de la Petite Loire. Six espèces sont capturées dont la Crocidure leucode. Il s'agit d'une espèce patrimoniale. Seulement 9 données de répartition de l'espèce ont été récoltées par l'association. Quatre ont été récoltées dans le cadre de ce projet. Les 5 précédentes sont antérieures à 1995. Toutes les nouvelles données affinent la répartition de l'espèce qui n'était pas connue sur ces communes. Il y a également eu 18 événements de capture de 3 espèces sur l'ENS de Baltan à Villeherviers.

La récolte des noisettes avait pour but de recenser le Muscardin et les autres espèces. La communication autour du projet a permis la récolte de 133 fruits secs et la création d'un kit Noisette pour améliorer la reconnaissance de ces dernières. Seuls quelques fruits ont été analysés au salon de l'Automne de l'association. La majeure partie des espèces recensées via cette technique d'étude sont l'Ecureuil et le Mulot. L'analyse des noisettes est une technique difficile à appliquer.

Lors d'un événement spécifique, 10 gîtes à Muscardin ont été fabriqués par les participants. Ces gîtes ont permis de sensibiliser les inscrits au Muscardin, sa biologie, ses menaces. Ils seront installés sur l'ENS de Baltan. Il s'agit d'un espace protégé qui présente des milieux favorables à l'espèce et pour lequel une observation de Muscardin a été relevée en 2007.

En somme, nous avons sensibilisé près de 10 000 personnes via nos réseaux sociaux, notre newsletter et notre site internet. Ces personnes ont forcément vu passer une publication, qu'elle soit liée à la description du projet ou aux ateliers mis en place, sur notre enquête Micromammifère ou alors ont cliqué sur un lien menant sur un des deux ateliers.



S'engager pour la préservation de la diversité floristique sauvage à travers la Marque « Végétal Local »

« Végétal Local », marque de l'Office Français de la Biodiversité créée en 2015, est un outil de traçabilité qui vise à promouvoir l'utilisation de végétaux indigènes dans les projets de plantation ou de végétalisation, contribuant ainsi à la résilience des écosystèmes. Devant le constat d'une demande forte mais d'une offre faible en Centre-Val de Loire (peu de pépinières proposent des plants labellisés « Végétal local »), le CDPNE s'est engagé dans une démarche partenariale avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Vendôme et le Lycée Horticole de Blois, afin de travailler conjointement à la structuration d'une filière locale.

Deux expérimentations ont été initiées en 2023. La première, qui vise la production de plants d'espèces ligneuses, s'inscrit dans le programme « Arbres et Haies » porté par le Département de Loir-et-Cher. La seconde s'intègre à l'Inventaire de la Biodiversité Communale en cours sur la commune de Cellettes : elle porte sur la végétalisation de certains espaces verts grâce à des plantes herbacées, vivaces et annuelles. Dans les deux cas, le CDPNE est intervenu pour l'identification de sites de collecte de graines d'espèces sauvages et locales, et la mise en œuvre de chantiers de collecte réalisés avec le concours des étudiants du lycée agricole de Vendôme. Le lycée horticole de Blois a pris le relais pour le stockage et la production de plants de ligneux ; pour le projet de Cellettes, une pépinière indépendante, « la Pensée Sauvage », a réalisé la production de plantes vivaces.

Le projet doit monter en puissance en 2024 avec une diversification des productions et l'amorce du processus de labellisation « Végétal Local ».



Echange sur le protocole de collecte avec les étudiants en BTSA GPN de LEGTA de Vendôme

Photo : Fabien Cerisier, LEGTA de Vendôme